

Compte financier unique 2024

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 23 juin 2025

SOMMAIRE

I.	Présentation générale des réalisations 2024 par budget.....	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	6
C.	Le budget annexe de l'assainissement	8
D.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	11
E.	Le budget annexe du réseau de chaleur	13
F.	Le budget annexe du restaurant administratif	15
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	16
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques).....	16
B.	La présentation générale des résultats du compte financier unique	17
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	19
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	19
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	19
A.	Solidarités et habitat	20
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport	27
C.	Aménagement du territoire	35
D.	Transports et mobilités	39
E.	Environnement.....	42
F.	Ressources	49
IV.	La pluriannualité	57
A.	Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2024	57
B.	Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2024.....	62

I. Présentation générale des réalisations 2024 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Le compte financier unique 2024 du budget principal est arrêté à 4 096,5 M€ en recettes et 3 861,2 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

Comme le détaille le tableau page suivante, les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 967,1 M€ en recettes et 2 932,2 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 876,0	2 860,4	2 918,1	2 967,1	101,7%	91,1
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 845,3	2 829,3	2 856,7	2 924,1	102,4%	78,8
Recettes fiscales	1 937,8	1 981,2	1 952,2	1 930,7	98,9%	-7,1
<i>dont TVA fractions compensatoires CVAE, TH et TFPB</i>	815,0	849,7	836,2	814,6	97,4%	-0,4
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	314,5	331,0	281,0	274,9	97,8%	-39,5
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	240,9	247,0	243,2	246,4	101,3%	5,5
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	14,2	14,7	14,7	14,8	100,5%	0,6
<i>dont TH - taxe d'habitation</i>	15,8	10,0	11,2	10,6	94,9%	-5,2
Dotations de l'Etat et autres participations	502,8	497,4	502,1	502,2	100,0%	-0,6
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	383,8	379,1	380,0	380,0	100,0%	-3,8
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	51,0	52,6	54,2	54,3	100,0%	3,3
Autres recettes de gestion	404,7	350,6	402,4	491,3	122,1%	86,6
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	123,7	112,2	125,1	127,8	102,1%	4,1
<i>dont produits de cessions</i>	6,2		0,0	47,4		41,2
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30,7	31,1	31,1	43,0	138,2%	12,2
Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,7	31,1	31,1	43,0	138,2%	12,2
Résultat de fonctionnement reporté			30,3			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 845,8	2 860,4	2 918,1	2 932,2	100,5%	86,4
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 582,6	2 608,3	2 661,5	2 616,7	98,3%	34,1
Charges à caractère général	288,3	291,9	291,1	274,1	94,2%	-14,2
Dépenses de personnel	436,9	455,5	466,6	459,8	98,5%	22,8
Reversements aux communes, dotation de compensation métropolitaine	316,9	316,9	316,9	316,8	100,0%	-0,1
Péréquation	83,1	67,3	71,7	69,7	97,3%	-13,3
Dépenses à caractère social	927,5	934,3	958,7	952,3	99,3%	24,8
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	264,4	269,7	274,6	273,4	99,6%	9,0
<i>dont APA allocation personnalisée d'autonomie</i>	124,2	129,8	127,3	127,2	100,0%	3,0
<i>dont PCH allocation prestation de compensation du handicap</i>	71,2	71,0	73,1	72,3	99,0%	1,1
<i>dont frais de séjour (PA/PH, enfance)</i>	403,0	394,2	416,0	415,9	100,0%	12,9
Subventions et participations	487,0	496,2	506,3	495,4	97,8%	8,4
Charges financières	36,4	42,4	44,4	43,3	97,6%	6,9
Autres charges	6,6	3,9	5,9	5,3	89,9%	-1,3
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	263,2	252,1	256,6	315,5	122,9%	52,3
Virement à la section d'investissement						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	263,2	252,1	256,6	315,5	122,9%	52,3
EPARGNE BRUTE	262,7	221,0	225,5	307,4	136,3%	44,8
Remboursement capital	131,9	137,3	152,3	144,1	94,6%	12,2
EPARGNE NETTE	130,8	83,7	73,3	163,4	223,0%	32,6

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 924,1 M€ et des dépenses réelles de 2 616,7 M€, l'épargne brute atteint 307,4 M€ (262,7 M€ en 2023). L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 144,1 M€, une épargne nette de 163,4 M€ (130,8 M€ en 2023).

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 1 129,4 M€ en recettes et 929,0 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
RECETTES D'INVESTISSEMENT	767,5	1 155,5	1 379,5	1 129,4	81,9%	361,9
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	444,4	735,6	927,8	707,1	76,2%	262,7
Emprunts	129,9	521,3	529,1	374,1	70,7%	244,1
Recettes opérationnelles	69,4	86,7	98,1	75,2	76,6%	5,7
<i>Projets</i>	65,9	82,9	95,1	71,2	74,9%	5,3
<i>Opérations récurrentes</i>	3,5	3,8	3,0	4,0	133,2%	0,5
Autres recettes d'investissement	245,0	127,6	300,6	257,8	85,8%	12,8
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	152,8	0,0	164,1	171,9	104,7%	19,1
<i>dont F.C.T.V.A</i>	39,1	38,5	36,5	31,0	84,8%	-8,1
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	323,1	419,9	451,8	422,4	93,5%	99,2
Virement de la section de fonctionnement						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	263,2	252,1	256,6	315,5	122,9%	52,3
Opérations patrimoniales	60,0	167,8	195,2	106,9	54,8%	47,0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	778,9	1 155,5	1 379,5	929,0	67,3%	150,1
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	688,2	956,6	989,2	779,1	78,8%	90,9
Emprunts	129,3	237,6	244,6	177,4	72,5%	48,1
Dépenses opérationnelles	496,4	668,0	676,0	558,0	82,5%	61,6
<i>Projets</i>	394,1	573,5	579,1	471,1	81,4%	77,0
<i>Opérations récurrentes</i>	102,3	94,5	96,9	86,9	89,7%	-15,3
Autres dépenses	62,5	51,0	68,5	43,7	63,8%	-18,8
<i>dont avances remboursables</i>	50,0	0,0	0,1	0,1	100,0%	-49,9
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	90,7	198,9	226,2	149,9	66,3%	59,2
Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,7	31,1	31,1	43,0	138,2%	12,2
Opérations patrimoniales	59,9	167,8	195,2	106,9	54,8%	47,0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			164,1			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 558 M€ en dépenses (496,4 M€ en 2023), dont 471,1 M€ consacrés aux projets (71,2 M€ en recettes) et 86,9 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine (4 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, sans impact en trésorerie, s'élèvent à 572,3 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 315,5 M€ en recettes et 43,0 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 106,9 M€ dont 37,9 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 32,2 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'établit à 1 675,7 M€ (1 483,5 M€ en 2023) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 5 mois (5 ans et 7 mois à fin 2023).

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

La Métropole de Lyon est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement.

Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres générées par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant, par le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal.

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le compte financier unique 2024 du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est arrêté à la somme de 223,3 M€ en recettes et 217,6 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 193,9 M€ en recettes et 188,6 M€ en dépenses.

Budget annexe prévention et gestion des déchets (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	187,6	191,0	194,3	193,9	99,8 %	6,3
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	187,2	190,7	192,8	192,6	99,9 %	5,5
Produits des services, ventes	32,7	32,9	31,1	34,3	110,2 %	1,7
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	127,9	141,0	139,7	140,7	100,7 %	12,7
Autres participations	8,5	11,6	16,8	15,0	89,5 %	6,5
Autres produits de gestion courante	17,6	1,1	1,1	2,1	199,0 %	-15,4
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>17,3</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>			<i>-17,3</i>
Produits spécifiques	0,1		0,0	0,1		0,0
Reprises amortissements, dépréciations, provisions	0,0	3,7	3,7			-0,0
Atténuations de charges et produits spécifiques	0,4	0,4	0,4	0,4	101,3 %	0,0
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,5	0,4	1,6	1,3	80,4 %	0,8
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,5	0,4	1,6	1,3	80,4 %	0,8
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	188,3	191,0	194,3	188,6	97,1 %	0,3
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	177,8	179,8	182,0	176,5	97,0 %	-1,3
Charges à caractère général	122,3	129,5	129,6	125,0	96,5 %	2,7
Charges de personnel	45,4	47,9	48,7	48,5	99,7 %	3,1
Autres charges de gestion courante	3,6	1,4	2,6	2,0	75,6 %	-1,6
Charges financières	0,8	0,6	0,9	0,9	95,6 %	0,1
Charges spécifiques	0,0	0,4	0,1	0,0	0,0 %	-0,0
Dotations aux provisions, dépréciations	5,6	0,0	0,0	0,0	100,0 %	-5,6
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10,6	11,2	12,3	12,1	98,5 %	1,6
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,6	11,2	12,3	12,1	98,5 %	1,6
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	9,4	10,9	10,8	16,2	150,2 %	6,8
Remboursement capital	4,3	4,4	4,7	4,7	99,8 %	0,4
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	5,1	6,5	6,0	11,4	190,0 %	6,4

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 192,6 M€ et des dépenses réelles de 176,5 M€, l'épargne brute atteint 16,2 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 4,7 M€, une épargne nette de 11,4 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 29,4 M€ en recettes et 29,0 M€ en dépenses.

Budget annexe prévention et gestion des déchets (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
RECETTES D'INVESTISSEMENT	34,8	50,3	53,6	29,4	54,8 %	-5,4
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	24,0	28,7	29,0	15,2	52,6 %	-8,8
Emprunts	7,0	24,1	23,2	11,0	47,4 %	4,0
Investissements opérationnels	10,6	2,9	3,0	2,8	92,9 %	-7,8
Projets	10,6	2,9	2,6	2,4	91,2 %	-8,1
Opérations récurrentes	0,0	0,0	0,4	0,4	104,6 %	0,4
Excédent de fonctionnement capitalisé	5,0					
FCTVA	1,5	1,7	2,5	1,2	47,6 %	-0,3
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	0,3	0,3	100,0 %	0,3
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10,7	21,6	24,1	14,1	58,6 %	3,4
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,6	11,2	12,3	12,1	98,5 %	1,6
Opérations patrimoniales	0,2	10,3	11,7	2,0	16,9 %	1,8
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,0	0,5			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29,3	50,3	53,6	29,0	54,2 %	-0,2
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	28,6	39,6	40,2	25,8	64,1 %	-2,8
Emprunts	4,3	14,4	14,7	4,7	32,1 %	0,4
Investissements opérationnels	22,6	25,2	25,5	21,1	82,6 %	-1,6
Projets	9,5	11,3	11,9	8,4	70,6 %	-1,1
Opérations récurrentes	13,1	13,8	13,6	12,7	93,1 %	-0,4
Autres dépenses réelles d'investissement	1,7	0,0	0,0	0,0		-1,7
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,6	10,7	13,3	3,2	24,3 %	2,6
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,5	0,4	1,6	1,3	80,4 %	0,8
Opérations patrimoniales	0,2	10,3	11,7	2,0	16,9 %	1,8

La part des investissements opérationnels de la PPI sur ce budget représente 21,1 M€ en dépenses, dont 8,4 M€ consacrés aux projets (2,4 M€ en recettes) et 12,7 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine.

Les réalisations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres budgétairement, s'élèvent à 13,4 M€.

L'encours de la dette s'établit, au 31 décembre 2024, à 62,4 M€ (56,1 M€ en 2023) avec une capacité de désendettement de 3 ans et 10 mois (5 ans et 11 mois en 2023).

C. Le budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré actuellement en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 320 km d'égouts, dont 1 799 km de réseau unitaire, 943 km de réseaux d'eaux usées strictes et 579 km de réseaux d'eaux pluviales.

Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées qui traitent près de 410 000 m³ d'eau par jour, dont 7 stations exploitées en régie et 5 stations gérées en marché d'exploitation, 74 stations de relevage (dont 27 d'eaux pluviales), une station siphon de la Mulatière (dégrillage et désodorisation) et 410 déversoirs d'orage.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté à 213,5 M€ en recettes et 201,9 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondues.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 136,9 M€ en recettes et 134 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 130 M€ et des dépenses réelles de 97,6 M€, l'épargne brute atteint 32,4 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 11,3 M€, une épargne nette de 21 M€.

Budget annexe assainissement (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
RECETTES D'EXPLOITATION	137,6	135,8	140,0	136,9	97,8%	-0,7
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	130,2	128,8	131,9	130,0	98,5%	-0,2
Redevance d'assainissement	81,8	83,5	84,9	79,8	94,0%	-2,0
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	22,8	23,7	23,7	22,4	94,3%	-0,4
Primes d'épuration	5,3	5,3	4,8	4,4	91,3%	-0,9
Autres recettes	20,3	16,3	18,5	23,4	126,7%	3,0
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	7,4	7,0	7,0	6,9	98,9%	-0,5
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,4	7,0	7,0	6,9	98,9%	-0,5
Résultat antérieur reporté			1,1		0,0%	0,0
DEPENSES D'EXPLOITATION	134,3	135,8	140,0	134,0	95,7%	-0,3
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	97,9	98,6	103,2	97,6	94,6%	-0,3
Charges à caractère général	57,0	57,8	60,7	56,3	92,6%	-0,8
Charges de personnel	33,5	34,8	35,2	34,8	98,9%	1,2
Charges financières	3,4	3,5	4,0	3,6	92,1%	0,3
Autres dépenses	3,9	2,4	3,3	2,9	88,2%	-1,0
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	36,4	37,3	36,8	36,4	98,7%	-0,0
Virement à la section d'investissement		0,5	0,1		0,0%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,4	36,8	36,8	36,4	98,9%	-0,0
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	32,3	30,3	29,8	32,4	108,5%	0,1
Remboursement capital	10,5	10,7	11,3	11,3	100,0%	0,9
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	21,8	19,6	18,5	21,0	113,7%	-0,8

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 76,6 M€ en recettes et 67,9 M€ en dépenses.

Budget annexe assainissement (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
RECETTES D'INVESTISSEMENT	66,4	99,8	111,2	76,6	68,9%	10,2
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28,7	50,7	61,4	37,3	60,7%	8,6
Emprunts	13,0	43,9	46,2	27,5	59,6%	14,5
Investissements opérationnels	3,7	3,8	4,5	2,0	45,4%	-1,6
<i>Projets</i>	3,1	3,7	4,3	2,0	46,4%	-1,1
<i>Opérations récurrentes</i>	0,5	0,1	0,1	0,0	13,4%	-0,5
Autres recettes réelles d'investissement	12,1	3,0	10,8	7,8	72,1%	-4,3
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	11,9	0,0	7,7	7,7	100,0%	-4,2
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	37,7	49,1	49,8	39,3	78,9%	1,6
Virement de la section d'exploitation		0,5	0,1		0,0%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,4	36,8	36,8	36,4	98,9%	-0,0
Opérations patrimoniales	1,3	11,8	12,9	2,9	22,7%	1,6
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62,2	99,8	111,2	67,9	61,1%	5,7
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	53,5	81,0	83,5	58,0	69,6%	4,6
Remboursement capital dette	10,5	20,7	21,3	11,3	53,1%	0,9
Investissements opérationnels	43,0	60,3	62,1	46,7	75,2%	3,7
<i>Projets</i>	26,2	43,1	43,1	31,5	73,1%	5,3
<i>Opérations récurrentes</i>	16,9	17,2	19,1	15,2	79,9%	-1,6
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8,7	18,8	19,9	9,9	49,5%	1,2
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,4	7,0	7,0	6,9	98,9%	-0,5
Opérations patrimoniales	1,3	11,8	12,9	2,9	22,7%	1,6
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			7,8			

La part des investissements opérationnels de la PPI sur ce budget représente 46,7 M€ en dépenses, dont 31,5 M€ consacrés aux projets (2 M€ en recettes) et 15,2 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine.

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 49,2 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 36,4 M€ en recettes et 6,9 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 2,9 M€.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'établit à 111,9 M€ (95,8 M€ en 2023) avec une capacité de désendettement de 3 ans et 5 mois (2 ans et 11 mois à fin 2023).

D. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal et ne dégage donc pas d'épargne brute.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Le compte financier unique 2024 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est arrêté à la somme de 41,6 M€ en recettes et 32,1 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 30,6 M€ en recettes et 18,7 M€ en dépenses.

Les mouvements réels s'élèvent à 17,2 M€ en dépenses et en recettes.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26,5	40,3	32,0	30,6	95,5 %	4,1
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13,4	21,0	17,9	17,2	96,2 %	3,8
Dont ventes de terrains aménagés	3,7	4,9	3,1	1,5	49,5 %	-2,2
Dont dotations et participations	3,5	7,1	5,7	3,7	64,7 %	0,2
Dont subvention du Budget principal	6,1	9,1	9,1	12,0	131,6 %	5,9
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13,1	19,3	14,2	13,4	94,7 %	0,3
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,1	19,3	14,2	13,4	94,7 %	0,3
Résultat antérieur reporté			0,0			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17,1	40,3	32,0	18,7	58,4 %	1,6
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13,4	21,0	17,9	17,2	96,2 %	3,8
Charges à caractère général	13,2	19,3	13,7	13,4	98,2 %	0,2
Autres charges de gestion courante	0,0	1,7	4,2	3,7	89,5 %	3,7
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3,7	19,3	14,2	1,5	10,7 %	-2,2
Virement à la section d'investissement		14,4	11,1		0,0 %	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3,7	4,9	3,1	1,5	49,5 %	-2,2
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 11,0 M€ (10,8 M€ en 23) en recettes et 13,4 M€ (13,1 M€ en 23) en dépenses.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10,8	19,3	23,6	11,0	46,4 %	0,2
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	7,1	0,0	9,4	9,4	100,0 %	2,3
Dotations, fonds divers et réserves (excédent fonctionnement capitalisé)	7,1	0,0	9,4	9,4	100,0 %	2,3
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3,7	19,3	14,2	1,5	10,7 %	-2,2
Virement de la section de fonctionnement		14,4	11,1		0,0 %	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3,7	4,9	3,1	1,5	49,5 %	-2,2
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13,1	19,3	23,6	13,4	56,9 %	0,3
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13,1	19,3	14,2	13,4	94,7 %	0,3
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,1	19,3	14,2	13,4	94,7 %	0,3
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			9,4			

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 14,9 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections liées aux écritures de stock représentent 1,5 M€ en recettes et 13,4 M€ en dépenses d'investissement.

E. Le budget annexe du réseau de chaleur

La Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

Ce budget, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics industriels et commerciaux de distribution d'énergie électrique et gazière, retrace les dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte financier unique 2024 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à la somme de 7,29 M€ en recettes et 6,12 M€ en dépenses, tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 4,94 M€ en recettes et 3,61 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
RECETTES D'EXPLOITATION	2,57	3,72	4,72	4,94	104,8%	2,38
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	2,30	3,45	4,45	4,68	105,1%	2,38
Produits des services, ventes	2,30	2,46	2,46	2,81	114,0%	0,50
Autres produits de gestion courante		0,99	1,99	1,87	94,0%	1,87
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	0,27	0,27	0,27	0,27	100,0%	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,27	0,27	0,27	0,27	100,0%	0,00
DEPENSES D'EXPLOITATION	3,63	3,72	4,72	3,61	76,5%	-0,02
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	2,44	2,55	2,61	2,56	98,3%	0,12
Charges à caractère général	2,04	2,15	2,20	2,17	98,6%	0,13
Charges de personnel	0,06	0,06	0,07	0,07	96,5%	0,01
Charges financières	0,34	0,33	0,33	0,32	99,5%	-0,02
Autres dépenses	0,00	0,01	0,01	0,00	0,0%	-0,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1,19	1,17	1,22	1,05	85,6%	-0,15
Virement à la section d'investissement		0,07	0,12			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,19	1,10	1,10	1,05	95,3%	-0,15
Résultat antérieur reporté			0,89			
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	-0,13	0,90	0,96	2,12	221,0%	2,25
Remboursement capital	0,88	0,87	4,14	0,87	21,0%	-0,01
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	-1,01	0,03	-3,18	1,25		2,26

Avec des recettes réelles d'exploitation de 4,68 M€ et des dépenses réelles de 2,56 M€, l'épargne brute s'élève à 2,12 M€. Une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 0,87 M€, l'épargne nette atteint un montant de 1,25 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 2,35 M€ en recettes et 2,51 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3,05	2,50	7,13	2,35	32,9%	-0,70
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1,85	1,30	1,30	1,30	100,0%	-0,55
Emprunts nouveaux	0,00	1,30	1,30	1,30	100,0%	1,30
Autres recettes réelles d'investissement	1,85	0,00	0,00	0,00		-1,85
Investissements opérationnels						0,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,19	1,20	1,25	1,05	83,6%	-0,15
Virement à la section d'exploitation		0,07	0,12			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,19	1,10	1,10	1,05	95,3%	-0,15
Opérations patrimoniales		0,03	0,03		0,0%	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			4,58			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1,15	2,50	7,13	2,51	35,2%	1,36
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,88	2,20	6,84	2,24	32,8%	1,36
Remboursement capital dette	0,88	0,87	4,14	0,87	21,0%	-0,01
Investissements opérationnels		1,33	1,40	0,07	5,3%	0,07
Projets		1,33	1,40	0,07	5,3%	0,07
Opérations récurrentes	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	1,30	1,30		
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,27	0,30	0,30	0,27	89,9%	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,27	0,27	0,27	0,27	100,0%	0,00
Opérations patrimoniales		0,03	0,03		0,0%	0,00

Les réalisations d'ordre, neutres en trésorerie, s'élèvent à 1,32 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 1,05 M€ en recettes et 0,27 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'établit à 7,89 M€ (8,76 M€ en 2023), avec une capacité de désendettement de 3 ans et 8 mois.

F. Le budget annexe du restaurant administratif

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité.

Le budget annexe du restaurant administratif relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et est soumis au taux de TVA intermédiaire de 10 %.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le compte financier unique 2024 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 3,09 M€ en dépenses et en recettes dont 1,95 M€ de subventions du budget principal.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2,98 M€ en dépenses et en recettes.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2,98 M€ et des dépenses réelles de 2,95 M€, l'épargne brute s'élève à 0,04 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3,14	3,52	3,50	2,98	85,2%	-0,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,14	3,52	3,50	2,98	85,2%	-0,00
dont produits des services, ventes	0,93	1,02	1,02	1,02	100,2%	0,09
dont participation du budget principal	2,21	2,50	2,47	1,95	79,0%	-0,00
Autres recettes	0,00	0,00	0,01	0,01	98,0%	0,01
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3,13	3,52	3,50	2,98	85,2%	-0,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,09	3,47	3,45	2,95	85,3%	-0,00
Charges à caractère général	1,33	1,54	1,52	1,27	83,4%	-0,00
Charges de personnel	1,69	1,93	1,93	1,68	86,9%	-0,01
Autres dépenses	0,07	0,00	0,00	0,00	0,0%	-0,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,04	0,05	0,05	0,04	81,7%	-0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,04	0,05	0,05	0,04	81,7%	-0,00
EPARGNE BRUTE	0,04	0,05	0,05	0,04	81,7%	-0,00
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE	0,04	0,05	0,05	0,04	81,7%	-0,00

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 0,11 M€ en recettes et en dépenses.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CFU 2023	BP 2024	Voté 2024	CFU 2024	% réalisé /voté	Evolution CFU 24/ CFU 23
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,06	0,16	0,16	0,11	69,3%	0,05
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,02	0,11	0,11	0,07	64,2%	0,05
Investissements opérationnels	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres recettes réelles d'investissement	0,02	0,11	0,11	0,07	64,2%	0,05
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,04	0,05	0,05	0,04	81,7%	-0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,04	0,05	0,05	0,04	81,7%	-0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,07	0,16	0,16	0,11	69,3%	0,04
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,07	0,16	0,16	0,11	69,3%	0,04
Investissements opérationnels	0,07	0,16	0,16	0,11	69,3%	0,04
opérations récurrentes	0,07	0,16	0,16	0,11	69,3%	0,04
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
Opérations d'ordre de transfert entre sections						

La part des investissements opérationnels de la PPI sur ce budget représente 0,11 M€ de dépenses consacrées aux opérations récurrentes de renouvellement du patrimoine.

Les réalisations d'ordre, neutres budgétairement, s'élèvent à 0,04 M€ en dépenses et recettes. Elles correspondent aux opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements).

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques)

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux réciproques qui gonflent artificiellement les réalisations en dépenses comme en recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 représentent 14,0 M€ de dépenses du budget principal ventilées comme suit :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Opérations d'urbanisme en régie directe	12,0	0,0
Prévention et gestion des déchets	0,0	0,0
Restaurant administratif	2,0	0,1
Total	13,9	0,1

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions représentent 22,4 M€ de dépenses.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	22,4	0,0

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2022-1382 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Ces charges de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 28,3 M€ et refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépense	Recette
Budget principal	2,3	26,1
BA prévention gestion déchets	19,3	1,9
BA de l'assainissement	6,6	0,4
BA réseau de chaleur	0,1	
Total	28,3	28,3

B. La présentation générale des résultats du compte financier unique

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le compte financier unique de la Métropole de Lyon est arrêté à 3 977,3 M€ en recettes et 3 714,0 M€ en dépenses réelles toutes sections confondues.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 3 207 M€ et des dépenses réelles de 2 848,8 M€, l'épargne brute atteint 358,1 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 161,0 M€, une épargne nette de 197,1 M€.

En investissement, les réalisations atteignent 770,3 M€ en recettes et 865,2 M€ en dépenses réelles.

La part des investissements opérationnels de la PPI représente 626 M€ en dépenses, dont 511 M€ consacrés aux projets (75,6 M€ en recettes) et 115 M€ aux opérations récurrentes pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine (4,4 M€ en recettes).

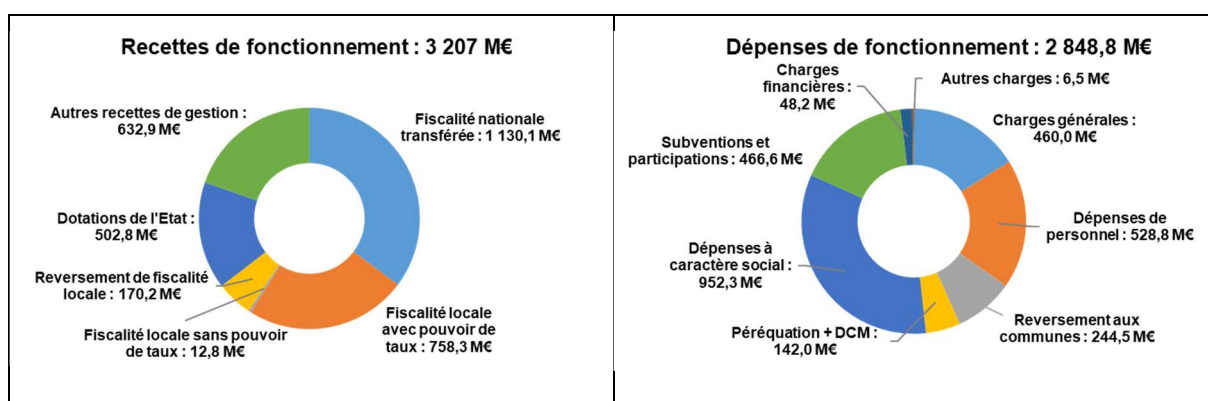
Les réalisations par budget sont réparties comme suit :

Crédits opérationnels dépenses (en M€)	Projets	Opérations récurrentes	Total
Budget principal	471,1	86,9	558,0
BA de l'assainissement	31,5	15,2	46,7
BA prévention gestion déchets	8,4	12,7	21,1
BA réseau de chaleur	0,1	0,0	0,1
BA restaurant administratif	0,0	0,1	0,1
Total	511,0	115,0	626,0

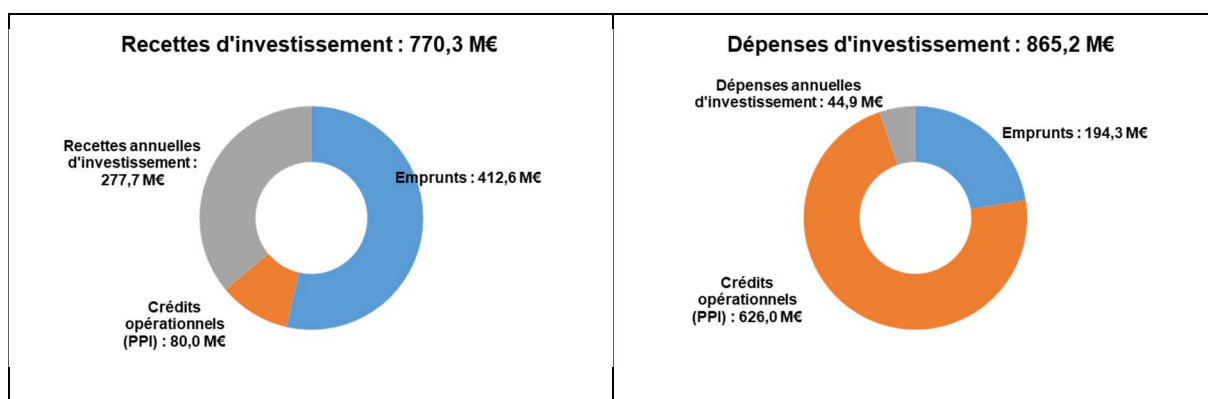
Crédits opérationnels recettes (en M€)	Projets	Opérations récurrentes	Total
Budget principal	71,2	4,0	75,2
BA de l'assainissement	2,0	0,0	2,0
BA prévention gestion déchets	2,4	0,4	2,8
Total	75,6	4,4	80,0

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'établit à 1 858 M€ (1 644,1 M€ en 2023) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 2 mois (5 ans et 4 mois à fin 2023). Le taux moyen est estimé à 2,59 % à fin 2024 contre 2,61 % à fin 2023.

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



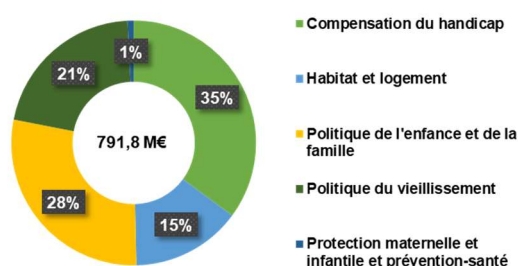
III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

Les réalisations 2024 sont réparties entre les macro-politiques publiques, en fonctionnement et investissement, de la manière suivante :

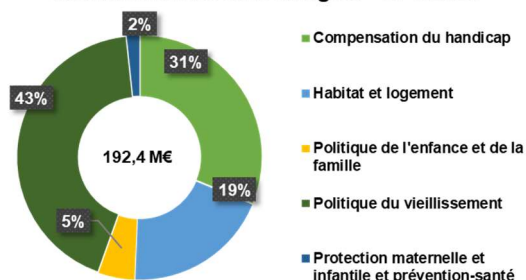
	en M€	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat		791,8	192,4
Economie, insertion, éducation, culture, sport		536,0	186,7
Aménagement du territoire		370,1	121,4
Transports et mobilités		376,6	127,4
Environnement		427,7	182,3
Ressources		1 211,8	3 167,2
		3 714,0	3 977,3

A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2024



Recettes réelles tous budgets - CFU 2024



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	697,3	689,4	98,9%	161,5	176,7	109,4%
Investissement	111,6	102,4	91,7%	24,5	15,7	64,0%
	808,9	791,8	97,9%	186,0	192,4	103,4%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 1,9 M€ en dépenses

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée des personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation **de handicap**.

Les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à 276,0 M€ (263,9 M€ en 2023) en fonctionnement et 1,9 M€ en investissement, dont 1,7 M€ d'aide à l'investissement à destination des établissements et des services pour personnes en situation de handicap.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap, y compris ceux sous amendement Creton, atteignent 170 M€ (160 M€ en 2023) pour 3 631 bénéficiaires de l'aide sociale (3 653 en 2023). Cette évolution intègre des régularisations élevées d'avances mensuelles 2023, l'ouverture de 13 places ainsi que la réévaluation des taux directeurs pour tous les établissements sociaux et médico-sociaux. Ils s'établissent à 4 % (5 % en 2023) et représente 4,8 M€ (4,5 M€ en 2023).

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap représentent 91,5 M€ (90,8 M€ en 2023) dont 72 M€ (71,2 M€ en 2023) pour la prestation de compensation du handicap (PCH), qui finance les besoins liés à la perte d'autonomie pour un nombre moyen de 6 825 bénéficiaires (6 649 en 2023). Pour mémoire, plusieurs montants et tarifs horaires ont fait l'objet de revalorisations courant 2024 à savoir : le tarif plancher réglementaire pour les services prestataires fixé à 23,50 € au 1^{er} mai, le tarif emploi direct porté à 18,96 € (contre 17,70 €) et mandataire à 20,85 € (contre 18,57 €) au 1^{er} juin pour mieux couvrir les frais liés à l'emploi d'assistants de vie.

La PCH parentalité, applicable depuis le 1^{er} janvier 2021, est une aide financière destinée aux parents en situation de handicap d'enfants de moins de 7 ans, permettant de financer une aide humaine et une aide technique pour mieux s'occuper de leur enfant. Elle mobilise 2 M€ (2,3 M€ en 2023) pour un nombre moyen de 250 bénéficiaires (252 en 2023).

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction progressivement remplacé par la PCH, compte 930 bénéficiaires (989 en 2023) pour un budget de 7,4 M€ (7,5 M€ en 2022).

Les services de transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire de la Métropole mobilisent 11,4 M€ (11 M€ en 2023) pour 1 600 bénéficiaires (1 546 en 2023), la croissance du nombre des prises en charge expliquant la légère hausse des dépenses.

La participation conventionnelle au budget de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) s'élève à 2,4 M€ en dépenses (1,5 M€ en 2023) et 1,7 M€ (1,3 M€ en 2023) en recettes.

Dans le cadre du label « territoire 100 % inclusif » (Aide à la Vie Partagée) de la Métropole, 0,6 M€ (0,5 M€ en 2023) est alloué aux porteurs de projets pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée aux personnes en situation de handicap vivant dans un habitat inclusif.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 60,1 M€ (54,4 M€ en 2023), dont 25,8 M€ (25 M€ en 2023) de participation de l'État pour la PCH, 30 M€ (26,4 M€ en 2023) de contributions des personnes hébergées en établissement et 1,9 M€ de dotation qualité PH versée par la CNSA (compensation à 100%).

La Métropole, pilote de la politique du **vieillessement**, coordonne les actions sociales en faveur des **personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie et **la mise en place d'actions de prévention**.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique représentent 164,9 M€ (164,4 M€ en 2023).

L'APA à domicile représente 72,6 M€ (70,6 M€ en 2023) pour 13 548 bénéficiaires (13 430 en 2023). Ce montant comprend la revalorisation du tarif de 2,3 % soit 23,50 € (23,00 € en 2023) ainsi que le montant de la dotation qualité (décret 2022-735 du 28 avril 2022), nouveau dispositif destiné aux SAD afin de financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu auprès des bénéficiaires qui s'élève à

3,4 M€ (3,2 M€ en 2023). Cette dernière dépense est compensée à 100 % par la CNSA. Sur 175 SAD, 46 sont rentrés dans le dispositif.

L'APA en établissement représente 54,6 M€ (53,6 M€ en 2023) pour 10 731 bénéficiaires (10 428 en 2023). Cette hausse intègre l'évolution du taux directeur fixé à 2,5 % et la revalorisation du point Groupe Iso-Ressources (GIR) passant de 7,47 € en 2023 à 7,66 € ainsi que le surcoût salarial lié à la crise de recrutement qui entraîne le recours à des intérimaires.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées atteignent 33,1 M€ (35,4 M€ en 2023) dont 2,4 M€ pour l'hébergement en résidence autonomie. Ils concernent 3 236 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (3 196 en 2023).

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie s'élèvent à 3,5 M€ (3,3 M€ en 2023) en dépenses et 3,8 M€ (3,7 M€ en 2023) en recettes.

Dans le cadre du déploiement du nouveau dispositif d'habitat inclusif, 0,5 M€ (0,4 M€ en 2023) est alloué aux porteurs de projets pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée aux personnes âgées (compensé à 80 % par la CNSA) ainsi que 0,3 M€ en investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,4 M€, dont 2,1 M€ de subventions d'équipement alloués aux aides à l'investissement des structures accueillant les personnes âgées.

En recettes, les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées atteignent 82,4 M€ (69,8 M€ en 2023), dont 56,1 M€ (44,9 M€ en 2023) de dotation annuelle pour le financement de l'APA versée par la CNSA. Cette hausse de 11,2 M€ est due en partie au versement d'un solde d'APA 2023 (5,7 M€) et à la compensation exceptionnelle d'APA par l'État (6,7 M€) prévue par l'article 86 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024.

Les autres recettes se rapportent aux récupérations sur successions (5,5 M€), aux contributions des obligés alimentaires et aux aides sociales récupérables pour les personnes hébergées en établissement (2,7 M€)

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Cette politique représente 115,2 M€ de dépenses (127,8 M€ en 2023) dont 92,1 M€ en investissement opérationnel (106,9 M€ en 2023) et 21,3 M€ de dépenses de fonctionnement (19,9 M€ en 2023).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 21,7 M€ (23,2 M€ en 2023), dont 16 M€ (17,1 M€ en 2023) liés aux baux emphytéotiques pour le logement social et 3,1 M€ (2,2 M€ en 2023) de recettes partenariales.

Les actions menées s'organisent en quatre axes : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et le renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'accès et à l'inclusion par le logement s'élèvent à 13,8 M€ (12,2 M€ en 2023).

Les soutiens aux ménages les plus en difficulté dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) atteignent 5,3 M€ (4,4 M€ en 2023). On constate une forte augmentation des demandes qui émanent des bailleurs sociaux, en lien avec le travail partenarial des services de la Métropole et ceux de gestion locative des bailleurs, afin d'améliorer le recours au FSL maintien des ménages touchés par de fortes régularisations de charges en 2023 et 2024.

La démarche « Métropole de l'hospitalité » mobilise 2,3 M€ (2,7 M€ en 2023), dont 1,1 M€ pour le plan quinquennal « logement d'abord » et 0,3 M€ pour le solde du projet européen « un toit sur la tête, un job dans la poche », dépense compensée par une recette équivalente. Les actions au titre du logement accompagné atteignent 2,6 M€ (1,6 M€ en 2023).

Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage restent stables soit 2,7 M€ (2,6 M€ en 2023) en dépenses et 0,7 M€ (1,3 M€ en 2023 en raison d'une régularisation d'un encaissement exceptionnel au titre de l'exercice 2022) en recettes.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements abordables mobilisent 6,7 M€ (7 M€ en 2023) dont 6,1 M€ (6,7 M€ en 2023) pour le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique.

En investissement les dépenses pour l'habitat et le logement représentent 92 M€.

Les financements mobilisés pour la constitution de réserves foncières pour le logement abordable s'établissent à 29,4 M€ (46,3 M€ en 2023).

40,4 M€ sont alloués au dispositif des aides à la pierre, avec des aides de l'État de 15,3 M€ dont 4,6 M€ perçus dans le cadre de la convention avec l'ANAH.

La Métropole subventionne les programmes de soutien à l'éco rénovation des parcs social et privé (3,1 M€) et d'accès au logement via les contrats de plan de l'Office Foncier Solidaire (OFS) et offices Publics de l'habitat (OPH) (14,9 M€).

1,7 M€ est également dépensé pour le déploiement de lieux d'accueil des personnes en situation de sans-abrisme, dans le cadre de la démarche « Métropole de l'hospitalité », et 1,2 M€ pour l'aide aux logements locatifs sociaux du Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Les charges de pilotage, d'animation et de gouvernance de la politique publique de l'habitat visant au déploiement de nouveaux dispositifs tels que le bail réel solidaire et l'encadrement des loyers restent stables à 0,6 M€ (0,7 M€).

Hors investissement opérationnel, 1,9 M€ (1,0 M€ en 2023) est consigné en vue de l'acquisition d'un immeuble à usage mixte d'habitation et de commerce pour le développement de l'offre de logements sociaux à Lyon 5^{ème} dans le cadre des objectifs du PLU-H approuvé en 2019.

La **Politique de l'Enfance et de la Famille** est une compétence obligatoire de la Métropole partagée avec l'État. Elle se compose d'un volet administratif et d'un volet judiciaire. En 2024, 10 098 mineurs ont été pris en charge au moins une fois au cours de l'année (10 149 en 2023).

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 221,2 M€ (218,8 M€ en 2023). Les frais de séjour et d'hébergement s'élèvent à 201,8 M€ (197,5 M€ en 2023). Les autres dépenses portent sur des frais de transports, la santé, les frais alimentaires et les aides financières.

La politique de l'enfance et de la famille se compose de 4 axes majeurs : évoluer vers un dispositif de protection plus adapté, flexible et sécurisé, agir au plus tôt en prévention pour éviter la dégradation des situations familiales, accompagner à la parentalité et éviter les ruptures de parcours y compris à la majorité.

En matière de protection et placement des mineurs en établissements (hors mineurs non accompagnés), les différents dispositifs d'accueil en établissements (y compris l'institut départemental de l'enfance et de la famille - IDEF), par des assistants familiaux, des tiers dignes de confiance ou des particuliers mobilisent 107,3 M€ contre 105,5 M€ en 2023. Cette hausse est en grande partie due à l'impact de la loi Taquet du 7 février 2022 sur la revalorisation du salaire des assistants familiaux (+ 1,7 M€).

Les autres dépenses concernent la réévaluation du taux directeur appliqué à la masse de tarification soit + 2,5 % (+ 4,5 % en 2023) et les dépenses relatives à l'ouverture de places supplémentaires dont 17 sur le site de l'IDEF. Sur l'année 2024, 4 336 enfants ont été accueillis (4 366 en 2023).

Les dépenses relatives aux prises en charge des mineurs non accompagnés s'élèvent à 37,1 M€ (36,6 M€ en 2023) en lien avec le nombre d'arrivées de jeunes se déclarant mineur. 2 885 jeunes primo-arrivants ont été évalués en 2024 (2 870 en 2023) et 1 334 d'entre eux ont été pris en charge au 31 décembre 2024 (contre 1 076 en 2023) dont 488 par l'ASE de la Métropole de Lyon (324 en 2023). Le nombre croissant de jeunes confiés par ordonnance par le tribunal pour enfant de Lyon à la Métropole a conduit à la saturation complète du dispositif dédié aux MNA. La Métropole de Lyon a dû ainsi, pour respecter ses obligations légales, héberger les jeunes à l'hôtel en complément du financement des 700 places d'hébergement et d'accompagnement du secteur associatif habilité dédiées aux MNA.

La prise en charge des jeunes majeurs représente 33,2 M€ (33,1 M€ en 2023), dont 31,7 M€ pour les frais d'hébergement. Le déploiement des places lié à l'appel à projets de 2023 s'est poursuivi en 2024 avec la création de 385 places supplémentaires (200 places créées en 2023) en structures pérennes alternatives à l'hôtel. Des recettes ont été perçues à hauteur d'1,1 M€ (0,7 M€ en 2023) pour le financement de ces nouvelles places. 2 181 jeunes majeurs ont été accompagnés par l'ASE en 2024 dont 1 500 jeunes majeurs anciennement MNA (2 173 en 2023).

Les dispositifs de prévention mobilisent 43,5 M€ (43,4 M€ en 2023). Ils regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les Maisons des jeunes de la culture (MJC). En 2024, 3 972 jeunes ont été suivis dans le cadre de la prévention spécialisée.

Dans le cadre de la Métropole de l'hospitalité, l'ouverture de trois nouveaux sites a permis la création de 170 places supplémentaires pour l'hébergement mère-enfant. Le nombre de familles hébergées à l'hôtel a progressivement diminué passant de 336 familles en janvier 2024 à 161 familles en décembre 2024 pour les familles relevant d'une prise en charge au titre du Code de l'Action sociale et des familles (CASF). Les dépenses pour l'hébergement des familles ne relevant pas d'une prise en charge au titre du CASF a également diminué (86 familles hébergées en janvier 2024 contre 15 en décembre 2024). Au global, 17,8 M€ sont alloués à ces prises en charge (17,1 M€ en 2023).

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 9,3 M€ (8,2 M€ en 2023) dont 4,4 M€ de participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des MNA, 3,1 M€ pour la protection et placement des mineurs en établissement et 1,1 M€ pour la prévention et protection des jeunes majeurs.

Les investissements s'élèvent à 3,85 M€, principalement l'aménagement du patrimoine de l'IDEF (1,1 M€), la relocalisation de la Mission d'Evaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés Etrangers (MEOMIE) (1,5 M€) et l'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à ASE (0,8 M€).

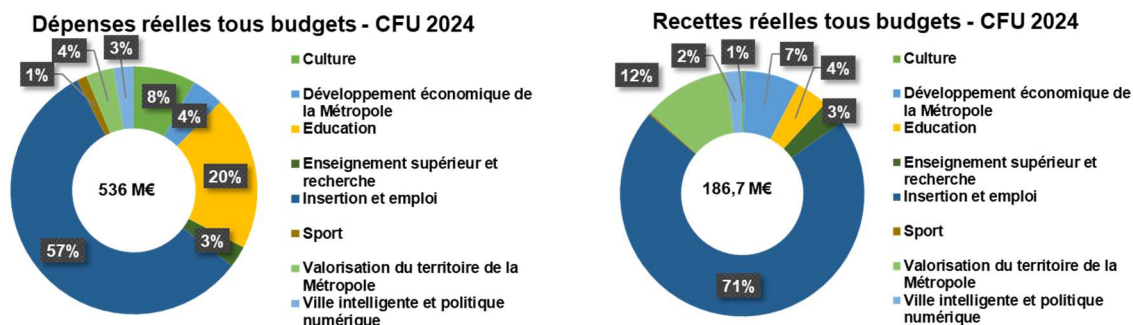
La politique de **protection maternelle et infantile (PMI) et prévention** santé vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains. Elle a également pour objectif de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériels adéquats (vaccins, médicaments, services).

Les dépenses s'élèvent à 6,2 M€ (5,2 M€ en 2023), dont 4,1 M€ (3,9 M€ en 2023) au titre de la santé préventive du jeune enfant et planification familiale. Les soutiens aux centres de Santé et d'Éducation Sexuelles (CSES qui ont remplacé les anciens centres de planification et d'éducation familiale CPEF) restent stables à 1,6 M€ (1,5 M€ en 2023) ainsi que les centres d'action médicosociale précoce (CAMSP) à 1,2 M€ (1,2 M€ en 2023).

En matière de prévention sociale et protection des adultes vulnérables, 1,8 M€ (1,2 M€ en 2023) finance diverses actions d'information et de prévention dont 1,3 M€ (0,8 M€ en 2023) au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (recette 1,8 M€) qui a laissé place en 2024 au Pacte des Solidarités.

Les recettes représentent 3,3 M€ (2,4 M€ en 2023) dont 1,3 M€ (1,7 M€ en 2023) de remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie des frais d'actes et de consultations PMI.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	446,4	435,8	97,6%	154,4	166,4	107,8%
Investissement*	125,0	100,2	80,1%	21,5	20,2	94,4%
	571,4	536,0	93,8%	175,8	186,7	106,2%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 0,6 M€ en dépenses et 5,0 M€ en recettes

En matière **d'insertion et d'emploi**, les dépenses relatives à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) et de la stratégie de lutte contre la pauvreté s'élèvent à 304,6 M€ contre 296 M€ en 2023 (+ 2,9 %).

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires représente 89,8 % des crédits soit 273,6 M€ contre 264,5 M€ en 2023 (+ 3,4 %). Cette hausse s'explique par la dégradation de la conjoncture économique et du marché de l'emploi qui conduit à une augmentation de nombre mensuel moyen de bénéficiaires à 41 032 contre 40 757 en 2023 (+ 0,7 % en moyenne sur l'année) mais aussi par l'effet de revalorisation nationale du RSA visant à tenir compte de l'inflation (+ 4,6 % au 1^{er} avril 2024 contre + 1,6 % au 1^{er} avril 2023,).

Les dispositifs favorisant l'insertion des jeunes sont renforcés en 2024 et atteignent 6 M€ (4,9 M€ en 2023) dont 3,7 M€ pour le revenu de solidarité jeune contre 2,9 M€ en 2023. En 2024, le dispositif concerne 1 781 jeunes (avec une moyenne de 750 jeunes par mois).

Les moyens consacrés à l'insertion par l'activité économique sont reconduits à hauteur de 5,6 M€ : 2,5 M€ sont destinés à des aides aux postes visant des employeurs « labellisés » structure d'insertion par l'activité économique (avec 1 245 places financées), 0,2 M€ finance 458 emplois aidés (contrats initiative emploi – CIE et contrats d'accompagnement à l'emploi compétence – CAE). 0,5 M€ est alloué aux quatre territoires expérimentateurs du dispositif Territoire zéro chômeur longue durée (via des financements de type aides aux postes pour les entreprises à but d'emploi) et 0,3 M€ pour la poursuite de

l'expérimentation « RSA rénové France Travail » dans le cadre de la loi sur le Plein emploi, pour 3 000 bénéficiaires du RSA sur le territoire de Givors et Grigny. Cette initiative bénéficie d'un soutien de l'État (0,9 M€).

En investissement, 0,8 M€ consacrée aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et à l'appui de la filière insertion emploi.

Les soutiens aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement liés au PMI'e et à la stratégie de lutte contre la pauvreté mobilisent 15 M€ (17 M€ en 2023 dont 9,6 M€ dédiés aux actions « référents de parcours » déployées par 68 organismes (associations, CCAS...) en faveur de 14 918 allocataires du RSA (contre 11 926 en 2023). Ces crédits incluent également ceux du fonds social européen destinés à soutenir les politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation qui s'élèvent à 4,4 M€ en dépenses (8,5 M€ en 2023) et 7,4 M€ en recettes (8,0 M€ en 2023), après une forte augmentation en 2023 due au chevauchement des programmations 2018-2020 et 2021-2027 et le paiement des soldes de cette dernière.

Les recettes de fonctionnement représentent 132,6 M€ (130,6 M€ en 2023), dont 104,7 M€ de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, 12,2 M€ du fonds de mobilisation départementale d'insertion et 6,0 M€ d'indus RSA (régularisations a posteriori lorsque la situation du bénéficiaire évolue) contre 4,1 M€ en 2023.

Hors investissements opérationnels, 0,2 M€ est perçu au titre du remboursement partiel de l'avance de trésorerie consentie en 2019 à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

En matière d'**Éducation**, la Métropole compte 119 collèges (82 publics et 37 privés). À la rentrée 2023-2024 les effectifs étaient de 70 664 collégiens (47 708 pour les collèges publics et 22 956 pour les collèges privés).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44,8 M€ (42,5 M€ en 2023), dont 27,4 M€ (29,4 M€ en 2023) pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés. Cette évolution est liée à la baisse des coûts énergétiques et à la prise en compte du fond de roulement de chaque établissement dans le calcul de leur dotation (mesure votée en octobre 2023 et mise en œuvre sur l'année 2024).

Les dépenses concernant les soutiens aux activités éducatives et sportives représentent 6,5 M€ (4 M€ en 2023). Cette hausse est due à la revalorisation des tarifs de location des équipements sportifs approuvée par délibération n°2023-1732 du 26 juin 2023.

Les dépenses d'entretien des collèges s'élèvent à 4,7 M€ (3,1 M€ pour 2023) et les différents postes de restauration scolaire 6,5 M€ contre 5,3 M€ en 2023. Cette évolution est liée d'une part, à la révision de la tarification sociale et d'autre part, à l'amélioration qualitative des prestations avec notamment l'extension de la part des produits issus de l'agriculture biologique.

Les recettes issues des participations des départements limitrophes et compensations tarifaires des demi-pensions représentent 1,4 M€ contre 1,1 M€ en 2023.

La Métropole réalise des investissements à hauteur de 64 M€ (1,8 M€ de recettes) pour la construction, l'extension, les grosses réparations et l'équipement des collèges.

18,7 M€ sont dédiés aux opérations récurrentes, dont 14,2 M€ pour le gros entretien des collèges, 1,6 M€ pour l'équipement, le mobilier des établissements et l'achat de matériels de restauration, 1,6 M€ pour les subventions lois Falloux et 1,3 M€ pour le numérique éducatif.

45 M€ sont consacrés aux opérations de construction ou de réhabilitation des collèges parmi lesquelles :

- les constructions des collèges Pré Gaudry à Lyon 7^{ème} (11,6 M€), République à Vénissieux (9,7 M€), Val de Saône à Albigny (1,8 M€), Chabroux (ex Cusset) à Villeurbanne (0,4 M€) ;
- les rénovations ou restructurations des établissements Alain à Saint-Fons (11,5 M€), Malfroy à Grigny (1,5 M€), Saint Exupéry pour l'annexe Elie Vignal à Lyon 4^{ème} (1,1 M€), Cité Scolaire Internationale à Lyon 7^{ème} (1,1 M€), Jean de Tournes à Fontaine-sur-Saône (0,9 M€), Elsa Triolet à Vénissieux (0,8 M€), Cité Mixte Lacassagne à Lyon 3^{ème} (0,4 M€).

Ces projets d'investissement sont financés par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur d'1M €.

La Métropole conduit également pour 2,4 M€ la construction de la demi-pension du collège Aimé Césaire à Vaulx-en-Velin et les études pré opérationnelles pour la reconstruction de la demi-pension du collège Louis Juvet à Villeurbanne. Seize collèges ont bénéficié de subventions d'équipement pour le dispositif de budget participatif des collégiens soit 0,5 M€.

Hors investissement opérationnel, 4,8 M€ sont perçus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39,4 M€ (39,2 M€ en 2023) dont 13,4 M€ de contribution au fonctionnement du musée des Confluences. Les dépenses d'investissement atteignent 4,2 M€.

2,2 M€ sont réalisés au titre des opérations récurrentes pour l'acquisition de mobiliers et de matériels pour les musées, les archives, l'enseignement artistique et les équipements culturels à usage partagé.

En matière de projets (2 M€), les travaux de restauration de la statue de Louis XIV à Lyon 2^{ème} sont menés pour 0,9 M€. La rénovation de La CinéFabrique à Lyon 9^{ème} bénéficie d'une subvention d'équipement de 0,3 M€.

Le financement du fonctionnement du Musée Lugdunum est stable à 1,0 M€ hors masse salariale. Les recettes de fonctionnement issues de l'activité se maintiennent à 0,5 M€. En investissement, les travaux de mise en sécurité se poursuivent pour 0,2 M€.

Les soutiens aux événements culturels du territoire s'élèvent à 7,1 M€ (7,5 M€ en 2023). Cette baisse est liée à une modification du rythme de versement de la subvention de la Biennale d'art contemporain. Les subventions aux trois grandes manifestations sont stables soit 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière, 2,2 M€ pour la Biennale d'art contemporain et 1,1 M€ pour le Festival Lumière. Une aide exceptionnelle est allouée au festival Woodstower (0,1 M€).

Les subventions aux équipements culturels mobilisent 7,1 M€ (6,6 M€ en 2023) dont 4,1 M€ (3,9 M€ en 2023) pour les équipements de centralité à rayonnement national et international : Opéra de Lyon (2,9 M€), Théâtre National Populaire (0,5 M€) qui bénéficie également d'une revalorisation de 0,05 M€ en accompagnement du Plan État sur le spectacle vivant, Maison de la Danse (0,4 M€), théâtre des Célestins (0,3 M€). Trois nouveaux équipements sont soutenus : le Planétarium de Vaulx-en-Velin (0,3 M€), la Cité internationale des arts du cirque avec une montée en charge progressive de la préfiguration à hauteur de 0,4 M€ (0,3 M€ en 2023), ainsi que la Chapelle de la Trinité auparavant gérée par la ville de Lyon (0,07 M€). Le soutien aux différents équipements assurant la diffusion de spectacle vivant dans les territoires se traduit désormais par un remaillage pensé à l'échelle des bassins de vie (CTM) et une revalorisation des financements métropolitains sur plusieurs années. Cette enveloppe englobe également les frais liés-aux activités muséales et charges techniques de la cité internationale de la gastronomie de Lyon pour 1,0 M€ (- 0,1 M€), qui génère par ailleurs 0,1 M€ de recettes.

Dans le cadre du schéma Métropolitain des Enseignement artistiques 2023-2027, 7 M€ sont alloués aux enseignements artistiques, vecteurs culturels d'inclusion sociale (6,4 M€ en 2023). Cette enveloppe regroupe les participations au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, aux écoles et diverses structures partenaires, à la CinéFabrique, ainsi qu'aux classes artistiques à horaires aménagés situées en zones d'enseignement prioritaire.

La contribution obligatoire aux archives départementales et métropolitaines s'élève à 2,5 M€ (2,2 M€ en 2023). L'augmentation est liée à l'inflation sur les fluides et charges bâtementaires et à l'impact de la réévaluation du point d'indice des fonctionnaires.

Les soutiens en matière de **politique sportive et vie associative** représentent 5,1 M€ (4,6 M€ en 2023).

2,6 M€ sont attribués aux clubs sportifs, répartis à parité entre clubs amateurs et comités sportifs et clubs professionnels, dans la continuité de la réorientation opérée en 2023.

Les actions de promotion de la pratique sportive mobilisent 1,0 M€ (1,1 M€ en 2023), dont 0,3 M€ pour le dispositif « Métropole Vacances Sportives », bénéficiant à 34 307 jeunes de 4 à 18 ans en 2024 (25 640 en 2023), et 0,3 M€ pour les appels à projet Sport Santé et handicap.

Le soutien aux grands événements sportifs s'élève à 1,0 M€ (0,6 M€ en 2023), marqué cette année par l'organisation des Jeux Métropolitains en résonance avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, ainsi que par le versement d'une subvention d'un montant de 0,4 M€ au fonds de compensation des émissions de CO² occasionnées par la coupe de monde de rugby 2023 (délibération n° CP-2022-1901).

0,5 M€ est consacré au soutien à la vie associative (0,4 M€ en 2023), via l'attribution de subventions aux structures points d'appuis au tissu associatif (centres de ressources) et aux associations promouvant l'engagement citoyen (encouragement du bénévolat, fédérations d'éducation populaire ...).

Sur les 2 M€ de crédits d'investissement affectés à la politique du sport, 1,5 M€ concerne la réalisation d'équipements sportifs, notamment au parc de Parilly à Vénissieux (stade du Rhône et îlots multisports) et 0,4 M€ concourt à la création d'îlots multisports inclusifs dans le cadre d'appels à projets auprès des communes et bailleurs sociaux.

Les crédits de fonctionnement destinés à **l'enseignement supérieur et la recherche** représentent 1,2 M€ en dépenses de fonctionnement (1,1 M€ en 2023), dont 0,8 M€ dédié au soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements) et 0,2 M€ au service commun « universités - vie étudiante » (hors charges de personnel). La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé s'établit à 0,4 M€.

13,2 M€ sont dépensés pour les projets de la PPI dont :

- 3,2 M€ pour l'ESRI (enseignement supérieur recherche et innovation) ;
- 3,1 M€ pour les projets de la COMUE retenus dans le cadre du dispositif « Fabrique de l'Innovation » ;
- 1,5 M€ pour la production de logements sociaux étudiants ;
- 1,4 M€ d'acquisitions foncières pour le développement des activités du campus LyonTech-la Doua dans le cadre du schéma de développement universitaire (SDU) ;
- 1,2 M€ pour les travaux de réhabilitation de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE-Clos Jouve) à Lyon 4^{ème} (recette DSIL de 0,6 M€) ;
- 1,1 M€ pour l'opération de construction de l'institut de nanotechnologie de Lyon, financée par la COMUE, la Région AuRA et le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour 2,3 M€.

Sur les 5,3 M€ de recettes d'investissement réalisées pour l'enseignement supérieur et la recherche, 2 M€ correspondent à la participation de l'Académie de Lyon pour la réhabilitation du Campus de la Doua.

Hors investissement opérationnel, 0,6 M€ est consigné pour une acquisition foncière avec droit de préemption.

En fonctionnement, les dépenses en faveur du **développement économique responsable et numérique** atteignent 40,8 M€ (41 M€ en 2023).

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques, à l'innovation et la promotion de filières stratégiques atteint 4,5 M€ contre 5,7 M€ en 2023. Cette baisse est essentiellement liée à l'année creuse dans l'organisation bi-annuelle des salons Pollutech et Global Industrie (0,5 M€ de dépenses en 2023). Les soutiens aux pôles de compétitivité et filières engagés dans la transformation de l'industrie sont maintenus à hauteur de 3,4 M€, avec une réorientation au profit des filières alimentation et textile durables, ainsi qu'une progression des aides directes pour l'accompagnement des entreprises pour leur transition écologique.

Les crédits liés à l'innovation atteignent à 0,6 M€ (0,8 M€ en 2024), principalement en raison de la fin de la première phase du dispositif Territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA), qui bénéficie par ailleurs de recettes de 0,5 M€.

Les actions engagées en matière de promotion du territoire et d'accueil d'activités productives stratégiques mobilisent 4 M€ (4,4 M€ en 2023), dont 2,2 M€ pour la participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY, désormais appelée OnlyLyon&Co) et 1,2 M€ pour le label ONLYLYON. Ces soutiens sont stables tandis que les crédits consacrés aux actions et outils de marketing territorial sont réduits à 0,4 M€ (0,7 M€ en 2023), avec notamment l'arrêt de la production du magazine THE ONLY.

Les soutiens à l'action économique territoriale et l'entrepreneuriat atteignent 4,9 M€ (5,0 M€ en 2023). Les politiques de promotion de l'offre d'accueil mobilisent 0,7 M€ (0,9 M€ en 2023) grâce à la mutualisation avec d'autres collectivités d'un stand au salon de l'immobilier d'entreprise SIMI à Paris. Les soutiens à l'économie sociale et solidaire poursuivent leur montée en puissance à hauteur de 0,8 M€ (0,6 M€ en 2023), incluant l'aide à la création d'activité et les subventions à diverses coopératives d'activité d'emplois et structures d'accompagnement telles que l'accompagnement des nouveaux Pôles territoriaux de Coopération économiques (PTCE). 2,5 M€ (2,0 M€ en 2023) sont alloués aux actions de promotion et d'accompagnement de l'entrepreneuriat (pôles entrepreneuriaux, festival LYVE...) dont 0,4 M€ de prise à bail à construction sur le site du nouveau pôle entrepreneurial Sud-Est qui ouvrira en 2026.

Dans la continuité de 2023, 5,9 M€ sont dédiés au développement touristique responsable, dont 5,0 M€ de soutien à l'office du tourisme (4,7 M€ en 2023) et 0,3 M€ à diverses manifestations dont les finales Worldskills.

Les investissements opérationnels s'élèvent à 13,2 M€ (7,1 M€ de recettes) avec notamment :

- 2,5 M€ à destination de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- 2 M€ de concours financiers versés à la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour l'Académie de l'OMS à Lyon 7^{ème} ;
- 1,3 M€ pour les travaux de requalification des zones industrielles (RPZI) ;
- 2 M€ de prise de participations dans le cadre du fonds d'amorçage industriel ;

- 1,3 M€ de travaux pour la relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) au cœur du Biodistrict de Gerland (3,8 M€ de recettes de l'État, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Région AuRA).

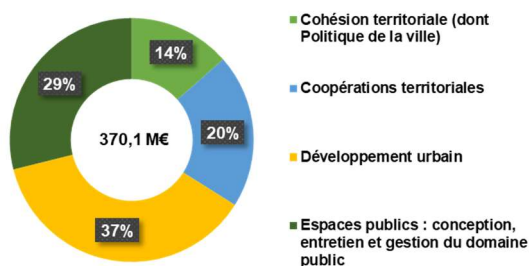
Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information liées à la **politique ville intelligente et politique numérique** s'élèvent à 11,9 M€ en fonctionnement (10,1 M€ en 2023), dont 9,7 M€ pour les moyens internes et équipements (8 M€ en 2023). Plusieurs facteurs conjoncturels expliquent cette hausse : l'accroissement du parc des équipements (ainsi que des logiciels et licences), l'élargissement des dépenses de cybersécurité et l'augmentation des coûts de renouvellements de contrats de maintenance et indice de révision (Syntec). 1,9 M€ est consacré à l'innovation en matière de services numériques à l'usager (projet Selfdata, identité numérique, Toodego...).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,3 M€ (1 M€ en recette) dont 1,9 M€ dédié aux services numériques à l'usager (recette du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 0,7 M€) et 0,4 M€ au patrimoine applicatif.

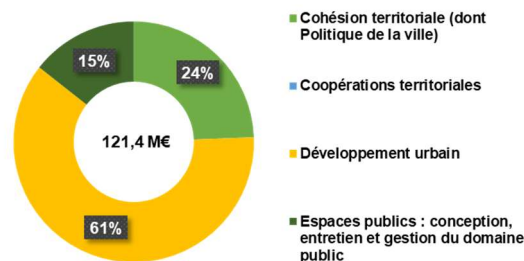
Les recettes de fonctionnement liées au développement économique responsable et au numérique s'élèvent à 30,8 M€ (24,3 M€ en 2023), dont 14,7 M€ de produit de la taxe de séjour (13,3 M€ en 2023). Cette recette est en forte progression (+10,9 %) avec un nombre de nuitées passant de 9,2 à 9,5 millions, et la revalorisation des tarifs des hébergements non classés délibérée en 2023. 4,3 M€ sont perçus au titre des dividendes pour l'exercice 2023 de la société Aéroports de Lyon. Les redevances d'occupation du domaine public et les loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie) s'établissent à 2,8 M€ (2,1 M€ en 2023). Dans le cadre d'opérations d'urbanisme concédées, 3 M€ sont reversés par la SERL au titre d'excédents pour le Bioparc Lyon 8^{ème} Rockefeller/La Buire, ainsi que 2 M€ pour la ZAC des Gaulnes.

C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2024



Recettes réelles tous budgets - CFU 2024



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	169,5	166,7	98,3%	35,7	79,4	222,2%
Investissement*	263,5	203,4	77,2%	73,0	42,0	57,5%
	433,0	370,1	85,5%	108,7	121,4	111,6%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 23,8 M€ en dépenses et 13,8 M€ en recettes

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement représentent 73,8 M€ (73,9 M€ en 2023) dont 72,3 M€ sont versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Les participations aux satellites des territoires s'élèvent à 1,5 M€.

Les dépenses d'investissement (1,9 M€) concernent notamment la poursuite de la requalification de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize pour 0,8 M€.

Les dépenses de fonctionnement relatives à **l'entretien, la gestion et la conception des espaces publics** atteignent 49,5 M€ (47,1 M€ en 2023), dont 35,6 M€ pour les activités de nettoyage (34,1 M€ en 2023). 5,6 M€ sont alloués au nettoyage des marchés alimentaires (4,1 M€ en 2023) avec la mise en place du tri (cartons, déchets alimentaires et autres). En recettes, les reversements de produits du tabac au titre de la responsabilité élargie du producteur atteignent 9,1 M€ (1,2 M€ en 2023) et les participations des communes en application des conventions sur les dispositifs de propreté globale à 1 M€ (0,8 M€ en 2023).

La gestion et l'entretien du domaine public (rénovation des ouvrages d'art, réparations des chaussées) s'élèvent à 9 M€ (8,2 M€ en 2023), dont 4,2 M€ de dépenses (3,4 M€ en 2023) et 3,3 M€ de recettes (3,3 M€ en 2023) dédiés à la maintenance de la voirie et 2,1 M€ (2,3 M€ en 2023) à la viabilité hivernale.

Dans le cadre du plan nature et de la végétalisation d'espaces résidentiels, 4 M€ (3,8 M€ en 2023) sont alloués à la gestion du patrimoine arboré désormais supérieur à 105 000 arbres d'alignement.

Les dépenses d'investissement représentent 57,3 M€ (3,2 M€ en recettes) dont 24,8 M€ alloués aux opérations récurrentes pour le gros entretien du patrimoine de voirie (15 M€), l'achat de poids lourds et de matériel technique et de nettoyage (2 M€), la plantation d'arbres d'alignement (1,7 M€), les travaux sur les ouvrages d'art (5,5 M€), les aménagements dans les cimetières métropolitains (0,6 M€).

En matière de projets d'investissement (32,6 M€), 17,3 M€ concourent à la réalisation des travaux programmés dans le cadre du Fonds d'initiative communale et des actions de proximité territoriales intégrés au volet 1 du pacte de cohérence métropolitain (2,4 M€ en recette issu de fonds de concours versés par les communes et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse). Les opérations mises en œuvre dans le cadre du volet 2 mobilisent 2,5 M€.

3,3 M€ financent la rénovation des trémies de Perrache à Lyon 2^{ème}. L'aménagement des Terrasses de la Presqu'île à Lyon 1/2 se poursuit pour un coût d'1,8 M€. A Charbonnières-les-Bains, la requalification de la route de Paris et la remise en état des réseaux d'assainissement requièrent 1,6 M€.

Enfin, avec 3,1 M€ (1,7 M€ en 2023 – 1,8 M€ en 2022) les actions de plantations du plan Canopée d'arbres s'accélèrent.

Les actions conduites dans le cadre de la politique de **cohésion territoriale**, qui comprend la politique de la ville, atteignent 11,5 M€ (12,2 M€ en 2023) en dépenses de fonctionnement et 14,3 M€ en recettes (6,1 M€ en 2023)

Les dépenses relatives aux opérations d'aménagement en régie directe s'élèvent à 5,6 M€ (4,8 M€ en 2023), dont 2,3 M€ concernant les acquisitions pour le projet Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPRU) Marché Monmousseau Balmes à Venissieux. La zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud à Lyon 8^{ème} mobilise 1,4 M€ dont 0,5 M€ pour le protocole transactionnel de transfert du bureau de Poste et 0,7 M€ pour les travaux d'aménagement et d'assainissement. Les frais d'études et missions de maîtrise d'œuvre du projet Alagniers à Rillieux (op 7106) atteignent 1,3 M€. 1 M€ de participation à l'équilibre de la ZAC concédée Terrailon à Bron est versé à l'aménageur.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés requièrent 3,9 M€ (3,8 M€ en 2023) dont 1,3 M€ pour le financement des équipes projets du contrat de ville métropolitain et 1,1 M€ pour les actions de gestion sociale urbaine de proximité. Le dispositif « L'été ensemble dans la Métropole », qui propose des activités gratuites aux enfants et aux familles mobilise 0,9 M€, en hausse du fait de l'élargissement de la géographie prioritaire

(0,7 M€ en 2023). 0,1 M€ est alloué à la médiation-prévention dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP+).

Les recettes de la politique cohésion territoriale s'élèvent à 14,3 M€ (6,1 M€ en 2023) dont 10,4 M€ de produits de cessions foncières, 2 M€ de subventions reçues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et 1,1 M€ de co-financements des communes.

Les dépenses opérationnelles d'investissement s'élèvent à 29,5 M€ (15,3 M€ en recettes). 10 M€ sont consacrés aux sites d'intervention NPNRU, dont 6,5 M€ pour l'opération quartier Bellevue à Saint-Priest, financée à hauteur de 2,5 M€ par la ville et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), et 1,2 M€ pour l'opération Cœur de Parc à Saint-Fons. 3,5 M€ financent les ZAC dont 3,3 M€ pour le rachat des équipements publics de la ZAC du Triangle à Saint-Priest.

Les communes bénéficient de 6,9 M€ de subventions d'équipement de la Métropole pour soutenir leur programme d'investissement et 5,9 M€ financent les acquisitions foncières pour le compte de tiers publics (10,6 M€ de recettes liées aux remboursements des tiers bénéficiaires).

Hors investissements opérationnels, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés représentent 7 M€ en dépenses pour des constatations de créances et 2 M€ sont consignés au titre d'opérations foncières avec exercice du droit de préemption.

La politique de **développement urbain** de la Métropole vise à soutenir la production de logements abordables, améliorer la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offrir des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribuer au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

Les dépenses de fonctionnement pour cette politique représentent 31,9 M€ (25,9 M€ en 2023). 11,6 M€ concernent les opérations d'urbanisme en régie directe (8,6 M€ en 2023) dont 3,1 M€ pour des acquisitions foncières et travaux d'aménagement pour la ZAC Grand Clément à Villeurbanne et 2 M€ pour le projet urbain partenarial (PUP) d'aménagement du quartier de l'Esplanade de la Poste à Dardilly. 2,7 M€ financent le reversement de participations constructeurs à la ville pour la ZAC Villeurbanne la Soie.

Les participations versées aux aménageurs de ZAC concédées atteignent 11,4 M€ (11,3 M€ en 2023) dont 6,5 M€ pour la ZAC Part Dieu, 2,8 M€ pour La Saulaie à Oullins 2,1 M€ pour Gratte-ciel nord à Villeurbanne.

Le soutien à l'agence d'urbanisme est porté à 3,6 M€ (3,5 M€ en 2023).

Les autres dépenses de fonctionnement significatives se rapportent aux projets territoriaux et à la planification urbaine (1,6 M€), aux frais de déconstructions non suivies de réalisation (1,9 M€) et aux études préalables d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux (0,5 M€).

Les recettes de fonctionnement atteignent 51 M€ en 2024 (10,8 M€ en 2023), dont 35,8 M€ (7,9 M€ en 2023) de produits de cessions foncières liées aux opérations d'aménagement avec 14,7 M€ pour la ZAC Villeurbaine Gratte-Ciel et 7,8 M€ pour la Saulaie à Oullins. 8,8 M€ sont réalisés au titre de la cession du site de l'ancienne usine Fagor Brandt à SYTRAL Mobilités et 6,5 M€ sont remboursés par la SPL Lyon Part Dieu au titre d'indemnités d'évictions. Les refacturations en matière d'autorisation des droits des sols s'élèvent à 0,4 M€ (0,5 M€ en 2023).

Les opérations d'investissement relevant du développement urbain représentent le premier poste des dépenses avec 91 M€ (9,6 M€ en recettes).

15,3 M€ sont alloués aux réserves foncières hors logement social pour la réalisation de projets d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements d'intérêt stratégique pour la Métropole.

Les ZAC mobilisent 21 M€, dont 8,1 M€ de foncier pour le projet Girondins à Lyon 7^{ème}, 6,8 M€ pour les aménagements de l'opération Part-Dieu, 4,3 M€ pour le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin et 1,6 M€ pour les démolitions et la dépollution de la ZAC de la Saulaie à Oullins-Pierre-Bénite. La Métropole poursuit également ses interventions foncières pour 1,2 M€ pour la restructuration de l'îlot place de Milan (ZAC Part-Dieu ouest).

18,4 M€ accompagnent les projets de SYTRAL Mobilités, notamment les lignes de tramway T9 (11 M€) et T10 (7,4 M€) et les études et premiers travaux du projet de Bus à Haut Niveau de Service (0,2 M€) avec des recettes du SYTRAL et de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour 0,6 M€.

Les PUP totalisent 3,5 M€ en dépense (4,2 M€ en recette) dont 2,2 M€ de reversement aux villes des participations constructeurs pour les équipements publics de compétence communale et 1,2 M€ pour le foncier et les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Sont concernés les PUP Saint Vincent de Paul à Lyon 8^{ème} (1,7 M€ en dépense et 1,9 M€ en recette), Mollières à Fontaines Saint Martin (0,4 M€ en dépense et 0,6 M€ en

recette), D-SIDE à Décines-Charpieu (0,3 M€ en dépense) et Mansard à Villeurbanne (0,2 M€ en dépense).

D'autres aménagements structurants menés en 2024 sont à signaler : la reconversion du site de l'ancien technicentre à La Mulatière (5,8 M€ de dépenses), la transformation des espaces publics de la presqu'île de Lyon (4,1 M€), la requalification de la place Gabriel Péri à Lyon 3/7 (1,6 M€) et de l'avenue des Frères Lumière à Lyon 8^{ème} (1,5 M€) et la requalification des quais de Neuville sur Saône et leur végétalisation (1,4 M€).

Hors investissements opérationnels, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés atteignent 13,4 M€ en dépenses (constatation de créances) et 13,7 M€ en recettes (versements échéances). L'entrée au capital de la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) approuvée par délibération n°2023-1992 du 11 décembre 2023 s'élève à 1 M€. Les montants consignés dans le cadre d'acquisitions foncières avec exercice du droit de préemption mobilisent 0,2 M€ en dépenses.

D. Transports et mobilités

En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	243,6	241,5	99,2%	118,3	115,2	97,4%
Investissement*	157,1	135,0	85,9%	13,2	12,2	92,5%
	400,8	376,6	94,0%	131,4	127,4	96,9%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 13,5 M€ en dépenses

Cette macro-politique décline une stratégie intégrée qui regroupe les soutiens aux transports en commun, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, y compris des ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que le développement de services à la mobilité : gestion des parcs de stationnement, stationnements sécurisés vélo, vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), covoiturage, autopartage, information multimodale, conseil en mobilité. La politique s'appuie également sur une régulation des véhicules motorisés polluants, à travers la zone à faibles émissions (ZFE) et ses mesures d'accompagnement (conseils, aides, dérogations).

Les dépenses de fonctionnement atteignent 241,5 M€ (234,2 M€ en 2023) dont 162,6 M€ (identique à 2023) de participation statutaire versée à l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL). L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2^{ème} requiert 3,5 M€ (3,8 M€ en 2023) en dépenses et 5,3 M€ en recettes (2,2 M€ en 2023) compte-tenu d'une régularisation de charges 2023.

La gestion des infrastructures et l'entretien du domaine public mobilisent 49,4 M€ (51,6 M€ en 2023) dont 16 M€ pour les réfections de tranchées et 10,4 M€ pour la maintenance de la chaussée, des trottoirs et des équipements afférents. Les dépenses d'exploitation et de maintenance des voies rapides et tunnels s'élèvent à 7,4 M€.

Les soutiens renforcés aux modes de déplacements alternatifs atteignent 15,7 M€ (6,1 M€ en 2023) dont 6,8 M€ pour le développement des déplacements cyclables via la mise en œuvre de l'opération Vélo'v électriques visant à mettre à disposition des vélos électriques de nouvelle génération (3,7 M€ en 2023) et le déploiement de nouveaux box portant à 4 800 le nombre de places de stationnement vélo sécurisées à fin 2024. 6,1 M€ sont alloués à l'exploitation du nouveau service d'autopartage Citiz, 1,1 M€ à la gestion des Freevelo'v qui bénéficient à plus de 7 000 jeunes depuis la création du service et 0,9 M€ aux incitations financières des services de covoiturage En Covoit' Rendez-vous et Lane (délégués à SYTRAL Mobilités). Ces nouveaux services bénéficient de cofinancements à hauteur de 3,8 M€, issus notamment du Fonds vert.

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 115,2 M€ (83,4 M€ en 2023), dont 43,6 M€ de recettes de péage du BPNL (44,3 M€ en 2023) et 21,9 M€ de reversement d'une quote-part du versement mobilité perçu par SYTRAL Mobilités, au titre des missions d'autorité organisatrice de la mobilité exercées par la Métropole (délibération n°2024-2428 du 30 septembre 2024). Les autres recettes se rapportent aux refacturations de travaux de tranchées (16,6 M€ contre 14,1 M€ en 2023), aux redevances perçues de parcs de stationnement gérés en délégation de service public (7,8 M€ contre 8,2 M€ en 2023) et au forfait post-stationnement (7,8 M€ contre 8,2 M€ en 2023).

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent respectivement à 121,5 M€ et 12,2 M€, auxquelles s'ajoute notamment, en dépenses hors investissements opérationnels, la libération du capital social de la SPLM.

Les opérations récurrentes représentent 12% des dépenses de cette politique publique soit 15,1 M€ et 29% des recettes soit 3,6 M€ : 5,1 M€ concernent le gros entretien et la réparation du patrimoine de voirie, l'équipement de signalisation, l'éclairage des voies rapides, les petits aménagements et actions de proximité.

4,4 M€ sont dédiés au réseau structurant pour les vélos, la sécurité des modes de déplacement et 0,8 M€ à la régulation du trafic et le jalonnement. Les travaux d'aménagement des couloirs de bus sont menés pour 1,8 M€ (recettes de 2,4 M€ de SYTRAL Mobilités et de l'agence de l'eau Rhône-méditerranée-Corse).

Le gros entretien renouvellement (GER) des tunnels en régie s'élève à 2,1 M€ tandis que les dépenses en aménagements de voiries pour le compte de SYTRAL Mobilités s'établissent à 0,9 M€ (recettes SYTRAL Mobilités de 1,1 M€).

Les projets d'investissement représentent 88% soit 106,4 M€ (71% des recettes soit 8,6 M€).

Dans le cadre de son approche transversale des services de mobilités sur son territoire, la Métropole investit 41 M€ dans le développement du réseau des Voies Lyonnaises, avec un soutien financier de 2,1 M€ provenant de l'agence de l'eau Rhône-méditerranée-Corse, du Fonds vert, de la ville de Lyon et de la société APRR.

Elle renforce ses actions pour promouvoir les alternatives à la voiture individuelle, en attribuant une subvention de 12 M€ à SYTRAL Mobilités afin de favoriser le développement des lignes de transports en commun et l'amélioration de leur fréquence.

Elle contribue au financement du capital supplémentaire de la Société publique lyonnaise de mobilités (SPLM) à hauteur de 12 M€, en vue des programmes de travaux des parcs de stationnement, consignes vélos sécurisés et des parcs relais.

Dans le cadre du plan vélo, la Métropole alloue 2,3 M€ d'aides pour encourager l'acquisition de vélos admissibles au dispositif et finance pour 1,1 M€ l'achat de vélos pour le service de prêt « Freevélo'v » (0,4 M€ de recettes de l'ADEME).

0,7 M€ concourt à l'implantation de places de stationnement vélo aux abords des gares, avec le soutien principal de l'État (Fonds vert) à hauteur de 0,5 M€.

Les actions pour sécuriser les parcours piétons sur le territoire de la Métropole ainsi que les trajets menant aux établissements scolaires requièrent 2,3 M€.

4,6 M€ financent la poursuite du réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 7^{ème} (0,7 M€ de recettes de l'Agence de l'Eau Rhône-méditerranée-Corse et de la ville de Lyon) et 4,5 M€ le projet de requalification de la rive droite du Rhône avec la réhabilitation du réseau visitable et des branchements sur les quais Jules Courmont et Docteur Gailleton et la création d'un dessableur sur la rue Jean Moulin.

4 M€ concernent le prolongement du tramway T6 nord (0,4 M€ de recettes du SYTRAL) et 3,4 M€ l'aménagement de la place Grandclément à Villeurbanne.

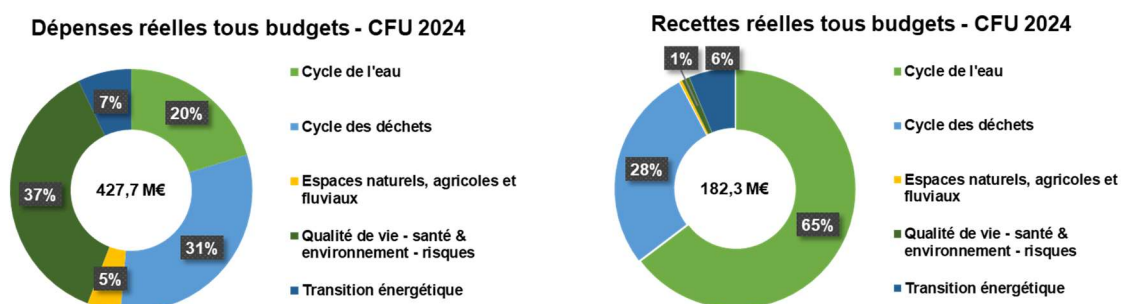
Le maintien opérationnel du système d'information des tunnels de la Métropole de Lyon, ainsi que le passage technologie LED pour les équipements d'éclairage public des voies rapides représentent un investissement de 2,4 M€.

Le gros entretien du BPNL et les travaux de mise en sécurité mobilisent 2,1 M€. Sa gestion reste à 13,6 M€ en fonctionnement et 4,6 M€ (2,6 M€ en 2023) en remboursement de la dette du contrat de partenariat public privé.

2 M€ permettent la poursuite des travaux d'aménagement de voirie pour la requalification de la Grande rue de la Guillotière à Lyon 7^{ème}.

1,4 M€ permet l'achèvement des voies de desserte sur le site du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval pour la mise en service du Métro B et 1 M€ finance la construction d'un mur anti-bruit végétalisé dans le quartier de la Boutasse à Bron-Parilly.

E. Environnement



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	337,9	327,8	97,0%	167,6	169,3	101,1%
Investissement*	127,1	99,9	78,6%	20,0	13,0	64,8%
	465,0	427,7	92,0%	187,5	182,3	97,2%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 3,28 M€ en dépenses et 5,2 M€ en recettes

En matière de **santé, environnement, gestion des risques et alimentation**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions chimiques et physiques, ainsi que les risques naturels et technologiques, et aussi à accroître la résilience du territoire, notamment en développant une agriculture de proximité.

En fonctionnement, les dépenses représentent 136,1 M€ (131,2 M€ en 2023).

La contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) s'établit à 130 M€ (125,9 M€ en 2023 dont 2,1 M€ de soutien exceptionnel) sur la base de l'avenant n°2 à la convention 2022-2024 approuvé par délibération du Conseil métropolitain n° 2024-2124 du 29 janvier 2024 fixant une augmentation de 5 % par rapport à 2023 pour répondre aux besoins de l'exploitation courante de l'établissement.

1,2 M€ (1 M€ en 2023) est alloué aux interventions contribuant à l'amélioration de l'environnement sonore et de la qualité de l'air ainsi qu'à la prévention des risques majeurs. L'accompagnement des propriétaires privés devant effectuer des travaux de mise en conformité liés aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) mobilise 1 M€ en dépenses et 1,1 M€ (0,3 M€ en 2023) en recettes de cofinanceurs dont l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

0,4 M€ est alloué à la mise en œuvre de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial (0,7 M€ en 2023) et au soutien à diverses actions éducatives.

Dans le cadre du déploiement de Zone à faibles émissions (ZFE 5+), 1,3 M€ est dédié au nouveau service dit « box mobilités » visant à proposer aux particuliers des mois de gratuité sur 4 modes alternatifs à l'usage de la voiture individuelle. Ce service bénéficie d'un soutien du Fonds Vert à hauteur de 0,4 M€. La mise en œuvre des actions du plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) 2024 approuvé par délibération n°2024-2252 du 11 mars 2024 mobilise 0,5 M€.

Les opérations d'investissement s'élèvent à 22 M€ en dépense dont 1,9 M€ concernent les opérations récurrentes pour la maintenance du réseau incendie en complément des 0,7 M€ de dépenses d'entretien des points d'eau incendie.

10 M€ sont dédiés à la poursuite du dispositif Ecoreno'v en faveur de la réhabilitation énergétique des logements du parc privé et du parc social.

4,4 M€ financent les dispositifs de protection de l'environnement, notamment les plans de prévention des risques technologiques (mesures foncières, études, mise en sécurité). 3,9 M€ d'aides sont versés aux particuliers et aux entreprises pour l'acquisition de véhicules à faibles émissions (ZFE) (1,4 M€ en 2023), avec une participation du Fonds vert à hauteur de 0,3 M€. 0,9 M€ a été attribué aux bénéficiaires de la prime air bois dans le cadre des actions de lutte contre la pollution de l'air (1,1 M€ en 2023).

La politique « **cycle des déchets** » regroupe l'ensemble des actions menées pour la prévention, la pré-collecte, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Les dépenses de fonctionnement représentent 113,7 M€ (114,7 M€ en 2023). Elles s'inscrivent dans le cadre du Schéma directeur Déchets voté en juin 2022 et visent à déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets, les accompagner dans le changement des pratiques et faire des déchets des ressources durables.

Les dépenses dédiées à la pré-collecte et à la collecte atteignent 52,4 M€ (52 M€ en 2023), dont 32,3 M€ (33,8 M€ en 2023) pour la collecte en porte à porte avec des fréquences de passages réduites parallèlement au déploiement de la collecte des déchets alimentaires. La collecte bornes à compost et des silos étendue aux déchets alimentaires mobilise 4,2 M€ (3,8 M€ en 2023).

Les dépenses relatives à l'exploitation des déchetteries sont stables à 10,1 M€ avec des recettes de 2,9 M€ contre 1,6 M€ en 2023 compte-tenu de la hausse des prix de revente des métaux et de régularisations de soutiens de l'éco-organisme Ecosystem (0,7 M€).

Les coûts d'exploitation des unités de traitement des usines s'établissent à 26,2 M€ contre 28,5 M€ en 2023. Cette baisse est liée à l'indisponibilité d'une ligne pendant 5 mois consécutivement à une avarie. De fait, les recettes s'élèvent à 25,3 M€ contre 25,7 M€ en 2023.

Les actions de valorisation des matières issues du tri et des déchetteries représentent 26 M€ en dépenses (23,1 M€ en 2023) et 18,7 M€ en recettes contre 13 M€ en 2023. Le dynamisme des recettes est lié aux soutiens de l'agence de la transition écologique (ADEME) et de CITEO.

Les dépenses relatives à la prévention et à la sensibilisation au tri atteignent 4,8 M€ (7 M€ en 2023) en lien avec la fin du déploiement des bornes à compost et des bio seaux.

Les investissements opérationnels représentent 19,5 M€ en dépenses (2,7 M€ de recettes).

11,6 M€ concernent les opérations récurrentes pour la maintenance des usines de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon Nord et Sud (6,9 M€), l'acquisition de poids lourds (2,1 M€), l'aménagement des déchèteries, l'achat de matériels techniques et d'équipements pour la collecte des déchets (2,6 M€).

En matière de projets (7,9 M€), 4,2 M€ concernent les travaux de gros entretien et réparations de l'UTVE Lyon Sud et 2 M€ le déploiement des bornes à compost, avec un concours de l'ADEME de 2,3 M€.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production et de la distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et de la protection des milieux aquatiques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 56,6 M€ contre 79,1 M€ en 2023 qui pour mémoire intégrait les opérations de clôture du contrat de délégation de service public d'eau potable avec Véolia (22 M€ en dépenses et 20,2 M€ en recettes) consécutives à la création de la Régie publique Eau du Grand Lyon au 1^{er} janvier 2023.

La gestion des eaux usées mobilise 51,4 M€ (52,9 M€ en 2023) dont 40,3 M€ sont alloués aux charges d'exploitation des stations d'épuration (STEP) (42,1 M€ en 2023). Cette diminution des dépenses s'explique par un changement d'exploitant sur la STEP de Saint Fons.

Les charges d'exploitation liées à l'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement s'élèvent à 4,9 M€ (4,6 M€ en 2023).

Hors masse salariale, la mise en œuvre des dépenses relatives à la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) requiert 1,9 M€ (1,8 M€ en 2023) dont 1,4 M€ de participations versées aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants. Les autres actions portent sur le développement des interventions des brigades natures et l'engagement d'études importantes sur les zones humides et les ruisseaux. Ces charges sont financées avec d'autres par le produit de la taxe GEMAPI (6 M€) approuvé par délibération n°2024-2123 du 29 janvier 2024.

Les autres dépenses se rapportent aux soutiens d'actions de coopération décentralisée en faveur des pays en voie de développement en matière d'assainissement et d'eau potable pour 2 M€ (marché public de prestations de conseil technique sur les dossiers soumis au fonds eau) et à la gestion des ouvrages d'eaux pluviales pour 1,4 M€.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 112,2 M€ (108,5 M€ en 2023 hors recette de régularisation de la fin du contrat Véolia pour 20,2 M€) dont 79,8 M€ (81,8 M€ en 2023) de produit de la redevance d'assainissement.

Les produits d'activité des STEP atteignent 14 M€ contre 12,9 M€ en 2023. Cette évolution est liée à l'évolution des primes d'épuration liées au retour à la conformité du site de Saint Fons.

Au regard des baisses de permis de construire et des demandes de raccordement au réseau depuis 2023, les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements s'élèvent à 7,4 M€ (8,5 M€ en 2023).

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent respectivement à 30,1 M€ et 2,3 M€ (dont 1,9 M€ de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse).

17,1 M€ concernent les opérations récurrentes de gros entretien des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, des galeries drainantes et des STEP ainsi que l'achat de matériels techniques.

Sur les 13 M€ consacrés aux projets, 4,6 M€ sont dépensés pour les interventions sur les STEP, en particulier pour les travaux de la station de Pierre-Bénite (1,5 M€), la rénovation du site de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (1,1 M€), la modernisation de la station de Meyzieu (1 M€) et également la construction de l'unité de méthanisation des boues des stations de Pierre-Bénite et de Saint-Fons (0,5 M€). Ces opérations sont financées par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (0,8 M€) et par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) (0,2 M€).

Les autres investissements concernent le programme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées visitables et non visitables (2,4 M€) et les installations d'assainissement de la zone industrielle de Genay (0,5 M€).

La Métropole poursuit ses actions pour la préservation de la ressource, la prévention des milieux aquatiques et des inondations avec notamment les travaux sur le bassin versant de l'Yzeron à Francheville (0,6 M€), pour la protection du système d'endiguement à Vaulx-en-Velin et Villeurbanne Saint-Jean (0,5 M€) et en conduisant les projets du schéma directeur des SI eaux usées, eaux pluviales et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) (0,8 M€). En recette, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse participe à hauteur de 0,7 M€ à la restructuration du collecteur d'Yzeron à Oullins-Pierre-Bénite.

Par ailleurs, les investissements 2024 pris en charge par la régie Eau publique du Grand Lyon représentent 19,2 M€.

Hors investissements opérationnels, 3,3 M€ sont perçus au titre de l'annuité de remboursement de l'avance consentie à la Régie publique d'eau (délibération n° 2022-1383 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022).

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces, pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité.

Les dépenses de fonctionnement représentent 9,3 M€ (8,7 M€ en 2023), celles d'investissement s'établissent à 9,7 M€.

L'entretien et le développement de la trame verte et bleue mobilisent 6,9 M€ (6,8 M€ en 2023) dont 2,5 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM).

Les autres actions en faveur de la nature et de la biodiversité mobilisent 4,4 M€ (4,2 M€ en 2023), dont 1,4 M€ pour l'entretien des parcs (Parilly, Lacroix-Laval et parc technologique de Saint-Priest...) et 0,7 M€ de mesures compensatoires.

0,5 M€ finance la végétalisation des espaces collectifs privés et le plan pollinisateurs dans le cadre du plan nature.

1,1 M€ (0,8 M€ en 2023) est alloué aux filières agricoles locales et durables notamment via le dispositif Agr'Eau et le Plan Bio.

Les soutiens aux actions de sensibilisation et d'éducation à la sobriété énergétique et en faveur du climat atteignent 1 M€ pour promouvoir la protection de l'environnement mais aussi soutenir la rénovation énergétique de l'habitat, l'animation du fonds air bois et l'éducation à l'eau avec le concours de l'ALEC.

Les investissements mobilisent 9,6 M€ en dépenses dont 0,7 M€ pour les opérations récurrentes d'entretien des parcs, des jardins et la réfection des haltes fluviales.

3,1 M€ financent la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine et 2,4 M€ l'aménagement des infrastructures de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM).

L'entretien de la trame verte et bleue et la restauration des corridors écologiques requièrent 0,8 M€ et la protection des espaces naturels sensibles sur l'ensemble des communes métropolitaines 0,7 M€.

Les projets du territoire - volet 2 - bénéficient d'1 M€ notamment pour le prolongement de la trame verte à Givors, l'aménagement de la Rize et la végétalisation des communes de Charbonnières-les-Bains et Sainte-Foy-lès-Lyon.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12,1 M€ (11,1 M€ en 2023), dont 8,7 M€ (10,4 M€ en 2023) pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité. Cette baisse est principalement liée à la volatilité des prix du gaz et de l'électricité en 2023 et 2024.

La gestion des réseaux de chaleur mobilise 2,2 M€ en dépenses et 5,1 M€ en recettes correspondant aux redevances contractuelles payées par les délégataires exploitant les réseaux.

Les actions de développement des énergies renouvelables sont stables à hauteur de 0,2 M€ en dépenses et en recettes.

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique et de rénovation des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) représentent 1 M€ en dépenses (0,1 M€ en 2023) et 1,7 M€ en recettes (0,8 M€ en 2023). La Métropole, pilote du groupement, perçoit les subventions et les reverse à ses partenaires (SIGERLy, ALEC, communes de la Métropole, ...).

0,9 M€ est alloué à la stratégie patrimoniale pour des études et diagnostics techniques.

15,5 M€ sont dépensés **en investissement**, dont 0,4 M€ pour les opérations récurrentes de maintenance et d'installation de chauffage sur les sites métropolitains (hors collèges).

Dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies (SDE) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), 8,9 M€ sont alloués à la rénovation énergétique des bâtiments en particulier les collèges Boris Vian à Saint-Priest, Mistral à Feyzin, Jean Monet à Lyon 2^{ème}.

1,6 M€ permet les acquisitions foncières nécessaires à l'implantation d'une centrale de production de chaleur à Saint-Genis-Laval. 0,6 M€ finance la poursuite du projet de création d'un réseau de chaleur et de froid tempéré quartier de La Saulaie à Oullins-Pierre-Bénite avec 0,8 M€ de recettes de l'ADEME.

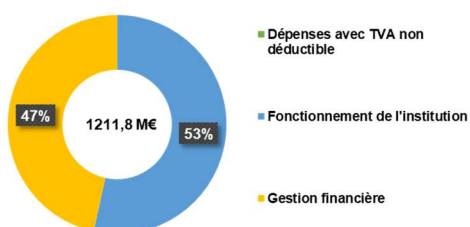
1,5 M€ de primes éco chaleur est également versé pour accompagner les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs installations de production d'énergie renouvelable thermique, notamment pour la construction d'une chaufferie bois à la résidence Saint-Rambert à Lyon 9^{ème} pour GrandLyon Habitat et pour la création d'une station géothermique du Groupe Léon Grosse à Bron.

Enfin, 0,9 M€ assure la poursuite du programme de végétalisation et de désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains.

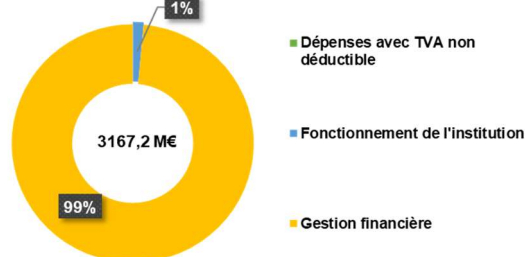
Hors investissements opérationnels, l'avance consentie par le budget principal au budget annexe réseau de chaleur mobilise 1,3 M€ en dépenses et recettes. Dans le cadre de l'avenant n°5 au contrat de DSP de chaud froid urbains Centre Métropole, un premier versement d'1,3 M€ est effectué au délégataire correspondant à la valeur non amortie des investissements supplémentaires (délibération n° 2023-2016 du 11 décembre 2023). Le déblocage du compte courant d'associé de la Métropole au sein de la SAS Lyon Rhône solaire pour conversion en capital mobilise 0,3 M€ en dépenses et recettes. De plus, 0,3 M€ est perçu au titre de la levée de séquestre liée à une acquisition foncière 2023 pour la future plateforme de compostage des déchets alimentaires.

F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2024



Recettes réelles tous budgets - CFU 2024



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	1 011,8	987,5	97,6%	2 536,6	2 500,0	98,6%
Investissement*	505,2	224,3	44,4%	878,0	667,3	76,0%
	1 517,0	1 211,8	79,9%	3 414,6	3 167,2	92,8%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 196,2 M€ en dépenses et 666,3 M€ en recettes

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimementaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** représentent 619,1 M€ (595 M€ en 2023), dont 85,4 % financent la masse salariale (84,7 % en 2023).

Les crédits alloués aux ressources humaines s'élèvent à 534,9 M€ (510,6 M€ en 2023), dont 528,8 M€ pour la masse salariale (504,4 M€ en 2023) pour les 8 885 effectifs pourvus sur emplois budgétaires permanents, en équivalent temps plein, au 31 décembre 2024.

Cette évolution de plus de 24,4 M€, soit + 4,83 % (+ 23,75 M€ entre 2023 et 2022 soit, et + 4,94 %) s'explique à la fois par les impacts des évolutions réglementaires, dans la continuité de l'exercice 2023, par une baisse du taux de vacance sur le premier semestre de l'année 2024, mais aussi par la déclinaison de l'agenda social (évolution de la rémunération, conditions de travail...) participant à une plus forte attractivité de la Métropole.

Ainsi, les variations les plus significatives sont dues :

- Pour une première part, aux évolutions réglementaires en 2024, qui contribuent à plus de 33,5 % (8,18 M€ / 24,4 M€) à la hausse de la masse salariale :
 - Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a attribué, au 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) soit une dépense supplémentaire de 3,81 M€ pour la Métropole.
 - L'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 avec un effet report de 2,73 M€ sur l'année 2024.
 - La mise à jour des grilles indiciaires au 1^{er} juillet 2023 : Cette mesure spécifique qui a injecté jusqu'à neuf points supplémentaires sur les revenus les plus faibles, induit un effet report de 0,6 M€ sur l'année 2024.
 - La prise en charge à 75% du forfait de transport collectif des agents au 1^{er} septembre 2023 qui induit une dépense supplémentaire d'1,04 M€ sur l'année 2024.
 - À noter que sur cet exercice 2024, du fait de l'absence de décret disposant du versement d'une prime pouvoir d'achat, on enregistre, de fait, une baisse de la réalisation d'un montant de 2,88 M€.
- Pour une deuxième part liée au déroulé de carrière qui contribue à plus de 20 % (4,9 M€ / 24,4 M€) à la hausse de la masse salariale :
 - Les avancements de grade et d'échelon des agents (GVT) qui entraînent chaque année une augmentation de la masse salariale. Pour l'exercice 2024, l'impact financier s'élève à plus de 4,9 M€.

- L'effet Noria, qui pouvait minorer ces effets, reste neutre du fait, notamment, de la nouvelle prise en compte de l'ancienneté dans le privé des contractuels recrutés et décidée pour renforcer l'attractivité de la collectivité.
 - Pour une troisième part, aux mesures sociales 2024 en lien avec la continuité de la mise en place de l'agenda social, qui contribuent à plus de 8 % (1,975 M€/24,4 M€) à la hausse de la masse salariale :
- La convergence des régimes indemnitaires : Afin de poursuivre l'uniformisation des régimes indemnitaires entre les agents de l'ex Communauté urbaine, du Département et des nouveaux entrants, la Métropole a mis en place à compter du 1^{er} octobre 2024 la première partie du RIF complément. Cette mesure induit un coût de 0,84 M€ sur cet exercice.
- Le RIF 3x8 : Le Comité Social Territorial du 16 mars 2023, relatif à la reconnaissance commune des sujétions des agents travaillant en 3*8 et en 2*8 au sein de la Métropole, a acté un RIF spécifique permettant une revalorisation de ce mode d'organisation du travail en rotation, dans un souci d'équité interservices et de renforcement de notre attractivité pour revaloriser ces sujétions très particulières. L'impact financier de cette mesure est de près de 0,675 M€ sur l'année 2024.
- La hausse de la participation mutuelle : La Métropole de Lyon a fait le choix d'augmenter sa participation à la complémentaire santé de ses agents. Cette mesure, effective au 1^{er} juillet 2023, induit un effet report sur l'année 2024 de 0,46 M€.

Enfin, l'évolution de la structure des effectifs peut être soulignée : on dénombre une augmentation de 247 agents dans l'effectif moyen payé de l'année 2024 comparé à celui de l'année 2023. Ainsi le taux de vacance qui s'établissait à 8,3% en janvier 2024 était de 7,3% en décembre 2024. Cette augmentation est notamment liée aux recrutements nécessaires à l'accélération de l'activité, pour répondre aux projets inscrits dans le plan de mandat, et entraîne une dépense supplémentaire de 10,4 M€.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes atteignent respectivement 5,2 M€ et 1 M€. Les participations aux associations du personnel représentent 5,1 M€.

Les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines atteignent 79,1 M€ (79,5 M€ en 2024), soit 2,8 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (même poids en 2023). Les charges bâtimentaires et moyens généraux mobilisent 51 M€ (51,8 M€ en 2023), dont 17,4 M€ concernent les locations pour les services et 8,4 M€ sont alloués aux taxes foncières. Les primes d'assurances nécessitent 4,9 M€ et les moyens informatiques sont stables à 5,3 M€.

Les recettes de cette politique sont en hausse et s'élèvent à 44,5 M€ (contre 38,6 M€ en 2023), dont 13,1 M€ (11,2 M€ en 2023) de revenus issus du patrimoine privé, 11,8 M€ de refacturations de charges de personnel mis à disposition d'autres organismes (dont 59 agents mis à disposition de la MDPH pour 3 ans à compter de 2024) et 4,5 M€ de soutien exceptionnel du fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du financement d'équipements de protection individuelle des agents métropolitains et de la population lors de la crise sanitaire (délibération n°2023-2486 du 10 juillet 2023). Les remboursements de frais par des tiers dans le cadre des assurances atteignent 1,9 M€.

Les dépenses opérationnelles d'investissement s'élèvent à 28,1 M€.

19,8 M€ concernent des dépenses récurrentes de maintenance des systèmes d'information et de télécoms (9,5 M€), de gros entretien et d'aménagement des bâtiments des services métropolitains et du domaine privé (7,2 M€) et l'achat de véhicules à faible impact environnemental (3 M€) aidé via le dispositif du bonus écologique (recette de 0,1 M€).

En matière de projets (8,4 M€), 5,6 M€ financent le développement des outils numériques métropolitains dont 1,3 M€ pour la cybersécurité, 1,1 M€ pour la maintenance des systèmes informatiques métier, 1 M€ pour le volet applicatif de l'environnement numérique au travail. Le projet de déploiement du système d'information des solidarités (0,8 M€) a bénéficié d'une recette de 0,9 M€ dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER).

2,3 M€ concourent aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 367,9 M€ (376,4 M€ en 2023).

Les reversements aux communes atteignent 244,5 M€ dont 213 M€ pour les attributions de compensation et 31,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux s'établissent à 69,7 M€ (contre 71,8 M€ en 2023) et concernent notamment :

- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 43,6 M€ contre 54,8 M€ en 2023. Ce montant est lié à la forte diminution des recettes de DMTO entre 2022 et 2023 (- 27,8 %, 6^e plus fort recul au niveau national),
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 16,7 M€, contre 17 M€ en 2023,

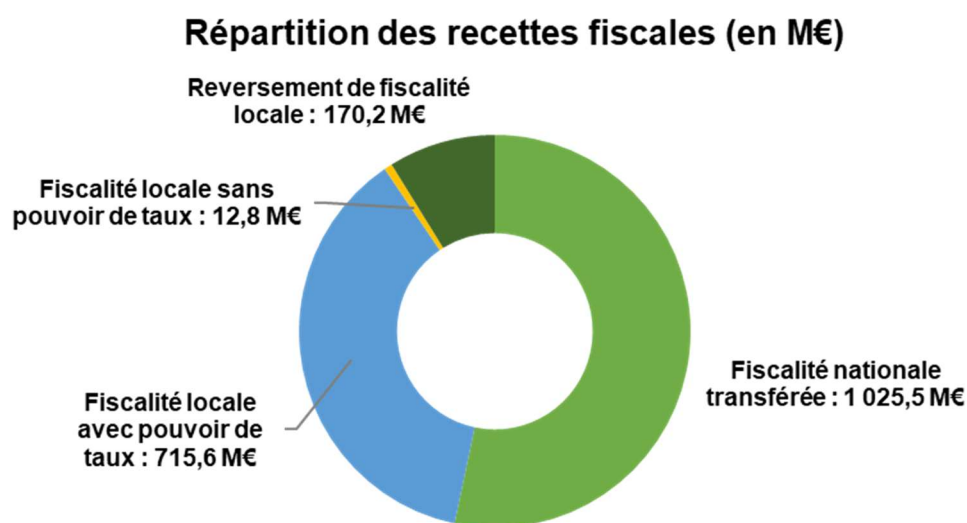
- des reversements de trop-perçus de fractions de TVA versées par l'État pour 7,1 M€, correspondant à la régularisation de produits définitifs de TVA 2023.

Au vu du volume croissant des emprunts, les charges financières mobilisent 47,4 M€ (39,7 M€ en 2023). Le taux moyen de la dette est de 2,59 % au 31 décembre 2024 (2,61 % à fin 2023). La durée résiduelle moyenne est de 11 ans et 6 mois.

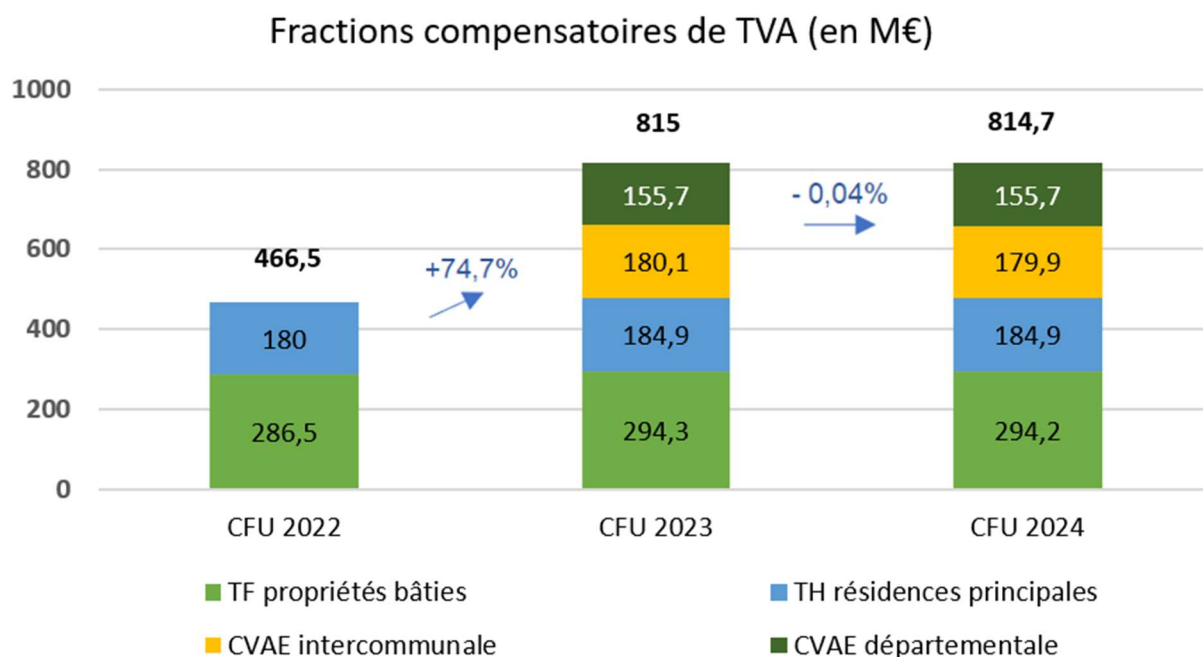
Les autres charges se rapportent pour l'essentiel, au transfert de l'excédent d'exploitation du budget annexe des eaux 2022 à Eau du Grand Lyon pour 4,6 M€ (délibération n°2023-1995 du 11 décembre 2023) et aux dotations complémentaires de provisions pour risques et charges pour 2,2 M€.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière s'établissent à 2 455,4 M€ (2 475 M€ en 2023).

Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 924 M€ (1 947,7 M€ en 2023), des concours financiers de l'État pour 500,5 M€ (500,8 M€ en 2023) et des autres recettes de gestion pour 30,9 M€ (26,5 M€ en 2023).



Le premier poste parmi les recettes fiscales est occupé par la fiscalité nationale transférée, pour 1 025,5 M€ (1 021,6 M€ en 2023), principalement composée de fractions compensatoire de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Celles-ci diminuent de 0,04 % entre 2023 et 2024 du fait de la surestimation du dynamisme de la recette 2023 par l'État (+ 3,7 % ramené à + 2,78 % via la régularisation négative en 2024) et de la sous-estimation de la recette de 2024 (+ 0,8 % porté à + 1,12 % via la régularisation positive de 2025).



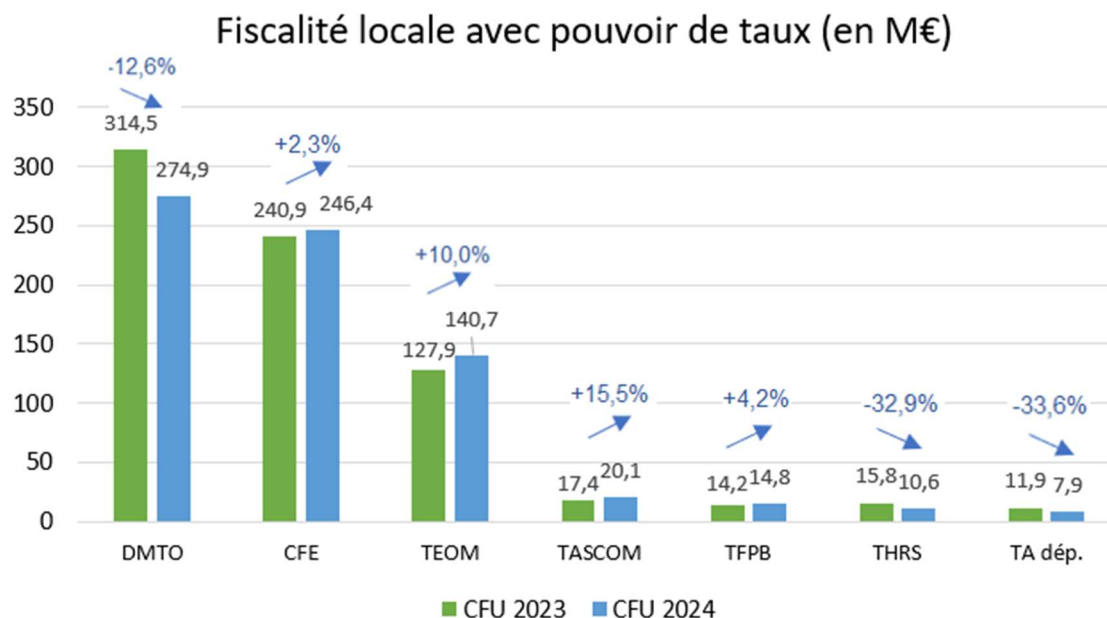
En dehors des fractions compensatoires de TVA, ce poste est également composé de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 9,3 M€ contre 8,3 M€ en 2023, du produit de la garantie individuelle de ressources, inchangé à 107,6 M€, de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à 74,4 M€ (73,6 M€ en 2023), ainsi que du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) à 19,6 M€ contre 17,1 M€ en 2023 (dont la hausse est principalement liée à l'augmentation des taux communaux 2023, la taxe foncière générant plus de frais de gestion).

Les recettes issues de la fiscalité locale avec pouvoir de taux s'élèvent à 715,6 M€ (742,6 M€ en 2023). Cette évolution est liée à la diminution du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui atteint 274,9 M€ (314,5 M€ en 2023), soit un recul de 12,6 %, contre une baisse de 14,7 % au niveau national. Cette baisse est liée à la baisse du volume des ventes couplée à celle des prix. Cependant, il convient de noter que la dégradation constatée au 1^{er} semestre 2024 (dans la continuité de 2023) s'est stabilisée au cours du second semestre.

Les recettes issues des autres produits de fiscalité locale avec pouvoir de taux (cotisation foncière des entreprises -CFE, taxe sur les surfaces commerciales -TASCOM, taxe foncière sur les propriétés bâties -TFPB, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS, et fraction départementale de la taxe d'aménagement- TA) évoluent majoritairement en fonction de la croissance des bases. On peut toutefois souligner que la THRS diminue de façon importante depuis la réforme fiscale de 2023, sans doute du fait de la difficulté pour les

services de l'État de fixer les bases concernées, et que la taxe d'aménagement connaît elle aussi un recul net de plus de 30 % du fait de la réforme du fait générateur de 2022 et du faible volume des constructions neuves.

Seule la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a vu son taux augmenter, passant de 4,93 % à 5,19 % pour un produit supplémentaire de 12,8 M€.



Les recettes issues de la fiscalité locale sans pouvoir de taux s'élèvent à 12,8 M€ (12,3 M€ en 2023). Elles comprennent principalement l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en hausse à 11,6 M€ (11,1 M€ au CFU 2023), ainsi que la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties stable à 1 M€.

Les recettes perçues au titre des reversements de fiscalité locale sont en légère baisse à 170,2 M€ (171,1 M€ en 2023). Les principaux produits sont :

- L'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE en 2018.
- les attributions des compensations reversées par les communes pour 10,8 M€,
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité dont le montant est de 11,5 M€ (12,6 M€ en 2023),
- le reversement au titre du prélèvement solidarité et renouvellement urbain en baisse à 2 M€ (2,2 M€ en 2023).

- le reversement selon des critères de péréquation au titre du fonds national de péréquation des DMTO s'élève à 17,1 M€ (13,1 M€ en 2023) dont la Métropole est bénéficiaire du fait de son niveau de DMTO perçu au regard de la moyenne nationale.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 500,5 M€ (500,8 M€ en 2023) et sont répartis comme suit :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 380 M€ (383,8 M€ en 2023), dont 229,8 M€ au titre de la composante intercommunale et 150,2 M€ au titre de la composante départementale. Cette diminution est principalement liée à la faible revalorisation de l'enveloppe DGF nationale qui entraîne la baisse de la dotation de compensation « suppression progressive de la part salaires » des EPCI au profit du financement d'autres enveloppes destinées à la péréquation du bloc communal.
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est en légère diminution à 58,5 M€ (59,8 M€ en 2023). Elle aussi est utilisée comme variable d'ajustement en 2024,
- Les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, représentent 54,3 M€ contre 51 M€ en 2023, du fait de la dynamique des bases de CFE des locaux industriels, qui évoluent comme l'inflation,
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses de fonctionnement éligibles pour 7,7 M€.

Les autres recettes financières (30,9 M€) se rapportent pour l'essentiel à l'aide du fonds de soutien lié au refinancement de la dette toxique (14,1 M€), aux produits financiers issus de l'optimisation de la trésorerie (2,7 M€), aux régularisations de TVA non déductible par les services fiscaux (6,9 M€) et aux reprises de provisions budgétaires obsolètes (3,3 M€).

Les réalisations hors investissement opérationnel représentent 196,1 M€ en dépenses (147,4 M€ en 2023) et 666,1 M€ en recettes (406 M€ en 2023), et se rapportent essentiellement à la gestion de la dette.

En matière de gestion de dette, les remboursements en capital de la dette à long terme s'élèvent à 194,3 M€ (145 M€ en 2023).

Les mobilisations d'emprunts nouveaux s'établissent à 412,6 M€, dont 207,5 M€ d'emprunts obligataires. L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'établit à 1 858 M€ (1 644,1 M€ au 31 décembre 2023).

Les autres recettes d'investissement concernent les excédents de fonctionnement capitalisés (189,1 M€), les produits de FCTVA (32,2 M€) et des amendes de police (20,9 M€). La fraction intercommunale de la taxe d'aménagement répartie par les services de l'État atteint 11,4 M€ dont 1,7 M€ est reversé aux communes.

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2024

Le montant plafond 2024 des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 976,1 M€ tous budgets, dont 775 M€ pour le budget principal.

Parmi ces 976,1 M€ d'AP ouvertes au titre de l'année 2024, on distingue les AP des opérations récurrentes, individualisées à hauteur de 134,6 M€ et les AP de projets, individualisées à hauteur de 708,5 M€ (851,3 M€ en 2023). Les AP nouvelles de dépenses 2024 sont ainsi individualisées à plus de 86 % au terme de l'exercice (843,1 M€).

Au budget supplémentaire, les AP de recettes ont été estimées à 112 M€ dont 106,6 M€ au budget principal. Elles ont fait l'objet d'individualisations à hauteur de 112 M€.

A la clôture de l'exercice, le stock d'AP de dépenses en cours s'établit à 2 053 M€ (1 831,3 M€ en 2023), dont 1 709,5 M€ au budget principal (1 572 M€ en 2023).

Le taux de couverture détermine la durée nécessaire à la réalisation totale des AP en appliquant un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice échu. Fin 2024, il s'établit à près de 3 ans et 3 mois (pour mémoire ce taux était de 2 ans et 6 mois en début de mandat).

- **Solidarités et habitat**

Les AP de projets **solidarités et habitat** sont individualisées pour 112 M€ en dépenses, soit 15,8 % des individualisations totales de projets de l'exercice. (AP de recettes de 35,7 M€).

102,4 M€ concernent **l'habitat et le logement**. 34 M€ relèvent des dispositifs des aides à la pierre dont les crédits délégués de l'ANAH (27,1 M€ de recettes). La réhabilitation et la rénovation thermique des logements sociaux nécessitent 8,6 M€ dans le cadre du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) initié par l'État (AP de recettes de 8,5 M€).

30 M€ sont consacrés à la constitution de réserves foncières pour le logement abordable. La Métropole subventionne pour 24 M€ la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon dans le cadre du contrat de plan OFS (organisme de foncier solidaire), pour 4 M€ les opérations de reconstitution de l'offre démolie de logements locatifs sociaux au titre du NPNRU, pour 1,8 M€ la réalisation d'un site d'hébergement pour les femmes isolées avec des enfants (Métropole de l'hospitalité).

4,3 M€ d'AP sont dédiés au dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant les personnes âgées (politique du **vieillissement**) et 3,5 M€ le sont pour les établissements accueillant les personnes handicapées (politique de **compensation du handicap**).

1,9 M€ d'AP de projets relèvent de la politique de **l'enfance et de la famille** dont 1,4 M€ pour le lancement des travaux de mise en conformité et de sécurité de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

- **Économie, éducation, culture et sport**

Les AP de projets affectées à **l'économie, à l'éducation, à la culture ou au sport** représentent 60,2 M€, soit 8,5 % des individualisations totales de projets. (3,7 M€ AP de recettes)

En matière de **développement économique**, les AP 2024 s'élèvent à 17,2 M€ dont 7,2 M€ dédiés à la création d'un pôle d'entrepreneurs nord-est à Vaulx-en-Velin (1,5 M€ de recettes État et Région AuRA). 4,3 M€ sont alloués aux actions de développement économique responsable, pour l'emploi et l'insertion lancées à Lyon et dans les communes du Val de Saône (pacte de cohésion métropolitain). 2,4 M€ concernent les RPZI pour la requalification des sites prioritaires et 1,8 M€ l'aménagement de voiries pour la Vallée de la chimie.

S'agissant des projets relatifs à **l'éducation** (6,3 M€), 6,1 M€ concourent à la création de deux cuisines centrales intercommunales sur les territoires Rhône amont (3,2 M€) et porte sud (2,9 M€).

16,9 M€ sont affectés à **l'enseignement supérieur et de la recherche (ESRI)** pour subventionner des opérations de rénovation de bâtiments universitaires et de construction de nouveaux logements étudiants.

En matière de **culture**, les individualisations s'élèvent à 7 M€ dont le projet de construction de la cité internationale des arts du cirque à Vénissieux (3 M€), les aides pour les travaux de performance énergétique du musée des confluences (1 M€) et pour la réhabilitation de l'école nationale supérieure de cinéma et de multimédia CinéFabrique à Lyon 9^{ème} (1 M€).

8,8 M€ sont individualisés au titre de la **ville intelligente et de la politique numérique** pour les projets qui relèvent des usages et services numériques 2024-2026 (1,6 M€ de recettes divers partenaires).

Pour la politique de **valorisation du territoire de la Métropole**, 3,1 M€ concourent à l'aménagement du parvis des théâtres antiques de Fourvière à Lyon 5^{ème}.

- **Aménagement du territoire**

Les AP destinées à **l'aménagement du territoire** s'élèvent à 162,8 M€, soit 23 % des individualisations totales de projets (AP de recettes de 41,6 M€).

108,4 M€ permettent le lancement d'opérations de **développement urbain** dont 20,8 M€ sont consacrés aux aménagements pour la piétonisation et la végétalisation de la presqu'île à Lyon 1/2 (1,3 M€ de recettes de la ville de Lyon), et 18,4 M€ pour accompagner le projet de SYTRAL Mobilités de bus à haut niveau de service (0,4 M€ de recette du SYTRAL).

15 M€ financent la constitution de réserves foncières (hors logement social) pour les projets futurs à portée économique et environnementale. 14,8 M€ sont alloués au projet Part-Dieu : 8 M€ pour le foncier à acquérir dans le cadre du réaménagement de l'îlot place de Milan et 6,8 M€ pour la participation prévisionnelle de la Métropole au coût des immobilisations de la ZAC Part-Dieu ouest. Un premier acompte de 8,1 M€ est également décidé pour la réalisation des ouvrages ZAC Nexans Girondins à Lyon 7^{ème}.

Des financements complémentaires sont alloués à des projets territoriaux : l'aménagement de l'avenue des frères Lumière et de la rue du 1^{er} film à Lyon 8^{ème} pour 6,9 M€ (1,1 M€ de participation de la ville de Lyon), la rénovation de la résidence rue Pasteur à Grigny pour 6,4 M€, la requalification du quartier Gratte-ciel nord à Villeurbanne pour 3,8 M€ (3,9 M€ de recettes de l'État et de l'aménageur) ou encore le traitement des quais de Neuville-sur-Saône pour 3,8 M€ (0,7 M€ de recettes Fonds vert et Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse).

En matière de **cohésion territoriale** (29,4 M€), les acquisitions foncières pour le compte de tiers publics représentent 15 M€ d'individualisations en dépenses comme en recettes. 10 M€ supplémentaires concourent au dispositif des aides à l'investissement des communes. Des travaux complémentaires sont également décidés à hauteur de 2,1 M€ pour l'opération de requalification des espaces publics du quartier Montessuy Pasteur à Caluire-et-Cuire. En matière de recettes, on notera le vote d'une AP de 13,8 M€ pour l'encaissement des aides de l'ANRU et de la ville de Saint-Priest pour l'opération NPNRU Bellevue.

Les investissements délibérés pour les **espaces publics** (25 M€) concernent les réaménagements de la route de Paris à Charbonnière-les-Bains pour 8,7 M€ avec le concours financier de la commune de 0,8 M€, de la place Edgar Quinet à Lyon 6^{ème} pour 3,9 M€, de la place de la Liberté à Bron pour 2,7 M€. Une dépense de 2 M€ est approuvée pour l'aménagement des centres bourgs Plateau Nord, de Crépieux à Caluire-et-Cuire, dans le cadre du pacte territoriale -volet 2. Les acquisitions foncières et les premiers travaux pour l'îlot Mazagran à Lyon 7^{ème} sont autorisés pour 1,6 M€.

Une recette d'1,5 M€ attendue des communes finance les travaux de voirie conventionnés pour 1,7 M€ dans le cadre du fonds d'intervention communal (FIC). Une dépense complémentaire d'1,5 M€ est également autorisée pour les actions de proximité, (en particulier les aménagements aux abords des écoles), soutenues par les villes à hauteur de 1,3 M€.

- **La mobilité**

Les AP des projets améliorant la **mobilité** des grands lyonnais atteignent 175,4 M€, soit 24,8 % des individualisations totales de projets. (16,4 M€ d'AP de recettes)

90,4 M€ d'AP complémentaires sont décidés pour poursuivre la création des voies lyonnaises avec les aides des communes et du Fonds vert (12,6 M€ d'AP de recettes). 12,2 M€ sont individualisés pour la construction d'un parking gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (1,5 M€ de recettes du Fonds vert). Une subvention exceptionnelle de 12 M€ est également votée pour soutenir les opérations de SYTRAL Mobilités qui concourent à l'augmentation de la capacité des réseaux tramways du réseau des transports en commun lyonnais (TCL).

Pour les réseaux et infrastructures de mobilité, des financements sont affectés pour le projet Ouvrons Perrache (10,6 M€) ; en partenariat avec la SNCF pour le lancement des études du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) (5 M€), et pour le nœud ferroviaire lyonnais (NFL) (4 M€) (0,6 M€ de recettes de l'État).

On notera également les AP votées pour l'aménagement de la rive droite du Rhône (7,4 M€), la mise en œuvre du plan piéton (5,7 M€), le développement des réseaux modes actifs des projets du territoire pour porte des Alpes et Rhône amont (3,8 M€) ou encore les nouvelles continuités piétonnes de la forêt urbaine de Fourvière à Lyon 5^{ème} (1,9 M€).

- **Environnement**

Les nouveaux investissements pour l'**environnement** représentent 177,1 M€, soit près de 25 % des individualisations totales de projet. (AP de recettes de 14,7 M€)

Parmi les projets initiés pour le **cycle de l'eau** (97,2 M€), 80,3 M€ sont destinés à la construction d'une unité de méthanisation des boues sur la STEP de Pierre-Bénite. La réhabilitation de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Saint-Fons mobilise 6,1 M€. Un complément de 3 M€ est attribué à l'opération de modernisation de la STEU de Meyzieu ; 1,2 M€ est alloué à la reconstruction de la STEU de Lissieu. Des travaux complémentaires pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement de Givors et Grigny peuvent être menés pour 1,7 M€.

42,1 M€ d'AP financent les nouveaux projets de **transition énergétique**, dont 33,3 M€ pour le plan de rénovation de quatre collèges métropolitains (4,3 M€ de recettes DSIL et Fonds vert). La construction d'une plateforme de valorisation organique à Chassieu requiert 6,2 M€. 1,4 M€ permet de mener des études pour la modernisation des deux unités de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de la Métropole. En matière de recettes, on notera l'AP de 7,7 M€ pour la subvention attendue de l'ADEME pour la création d'un réseau tempéré sur eaux usées ZAC de la Saulaie à Oullins-Pierre-Bénite.

Les interventions relatives à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la prévention des risques** mobilisent 24,6 M€, dont 13 M€ pour les dispositifs d'éco-rénovation (parcs public et privé). La mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain pour le plan de végétalisation des cours d'école est fixée à 10,1 M€ pour la commune de Lyon. En matière de recettes, on notera 1,1 M€ de Fonds vert attendu pour les actions de déploiement de la zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) et de développement du covoiturage.

Concernant le **cycle des déchets** 7,4 M€ d'AP ont été individualisés dont 5,9 M€ financent les opérations de réhabilitation de l'UTVE Lyon sud. 1,5 M€ permet des travaux de mise en conformité des déchetteries ainsi que la création d'un nouveau site à Neuville-Genay.

En matière d'**espaces naturels agricoles et fluviaux**, 5,8 M€ sont individualisés dont 3,1 M€ pour prolonger la trame verte sur le territoire des Lônes et des coteaux du Rhône. Les actions prioritaires du schéma directeur du parc de Parilly sont lancées pour 1 M€.

- **Ressources**

La politique publique **ressources** représente 3 % des individualisations 2024, soit 21 M€ de dépenses, parmi lesquelles 10,6 M€ d'AP dédiés aux projets numériques 2024-2026, 6,6 M€ à la relocalisation de la MDMS Sainte Hélène à Lyon 2^{ème} ou encore 2 M€ à la création de locaux vélos sécurisés pour les agents de la Métropole.

B. Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2024

Tous budgets confondus, les AE votées au budget primitif et au budget supplémentaire de 2024 représentent 138,9 M€ en dépenses, dont 62,9 M€ au budget principal et 76,0 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD). En recettes, les AE votées s'établissent à 93,6 M€, dont 13,0 M€ au budget principal et 80,6 M€ pour le BAOURD.

À fin 2024 le stock d'AE en cours s'établit à 376,4 M€ (391,32 M€ à fin 2023), dont 143,4 M€ au budget principal et 233 M€ au BAOURD.

Dépenses en M€	Budget principal	BAOURD	Total
Stock autorisations d'engagement (AE) au 31/12/2023	150,1	241,2	391,3
AE votées en 2024	62,9	76,0	138,9
AE révisées en 2024	-12,3	-67,0	-79,4
Réalisations 2024 sur AE	57,3	17,2	74,4
Stock AE au 31/12/2024	143,4	233,0	376,4

Le taux de couverture détermine la durée nécessaire à la réalisation totale des AE en appliquant un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice échu. À l'issue de l'exercice 2024, le taux de couverture s'établit à 5 ans (5 ans et 7 mois en 2023).

Stock en M€ des autorisations d'engagements au 31 décembre 2024, tous budgets par politique publique :

Dépenses en M€ par politiques publiques	Stock AE au 31/12/2023	AE affectées en 2024	AE diminuées en 2024	Mandaté 2024 sur AE tous millésimes	Stock AE au 31/12/2024
Solidarités et habitat	21,3	5,5	-1,1	7,1	18,6
Compensation du handicap	7,4	0,1	0,0	0,6	7,0
Habitat et logement	7,1	4,0	-0,8	5,7	4,5
Politique du vieillissement	6,6	1,1	-0,2	0,6	6,9
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,2	0,2	-0,1	0,2	0,1
Economie, insertion, éducation, culture, sport	27,7	30,1	-6,1	23,6	28,1
Développement économique de la Métropole	0,8	0,8	-0,4	0,8	0,5
Education	1,0	0,7	-0,5	0,4	0,8
Insertion et emploi	25,9	28,5	-5,2	22,4	26,8
Aménagement du territoire	265,6	81,2	-1,6	32,1	313,1
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	126,4	3,2	-1,6	9,1	118,9
Coopérations territoriales	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Développement urbain	139,1	78,0	0,0	23,0	194,2
Transports et mobilités	2,6	7,7	-0,4	1,3	8,6
Mobilité des biens et des personnes	2,6	7,7	-0,4	1,3	8,6
Environnement	5,5	7,5	-2,3	5,0	5,7
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	2,1	3,1	-1,1	2,2	1,8
Qualité de vie - santé & environnement - risques	1,9	2,2	-1,0	1,8	1,3
Transition énergétique	1,5	2,3	-0,2	1,0	2,6
Ressources	1,5	6,9	-0,7	5,3	2,3
Fonctionnement de l'institution	0,4	6,5	-0,1	5,3	1,4
Gestion financière	1,1	0,4	-0,6		0,9
Projets futurs à individualiser	67,0	0,0	-67,0	0,0	0,0
Projets futurs à individualiser	67,0	0,0*	-67,0	0,0	0,0
Total général	391,3	138,9	-79,4	74,4	376,4

* solde des montants votés au BP et au BS déduction des montants affectés (76 M€)

• Solidarités et habitat

En matière de solidarités et habitat, les AE affectées en 2024 représentent 4,4 M€ dont 3,2 M€ sont mobilisés pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et 0,9 M€ concernent un appel à manifestation d'intérêt qui vise, en lien avec la **politique de vieillissement**, à préparer le déploiement d'un programme innovant destiné à prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile.

- **Économie, insertion, éducation, culture et sport**

Les AE affectées en 2024 **à l'économie, à l'insertion, à l'éducation, à la culture et au sport** représentent 24,0 M€ (28,4 M€ en 2023). Le stock au 31/12/2024 est de 28,1 M€, en hausse de 1,4 % depuis fin 2023.

23,3 M€ sont mobilisés pour les politiques d'insertion et d'emploi, notamment en lien avec le (PMI'E) 2022-2026, dont 10,0 M€ pour l'accompagnement social et socio-professionnel, 2,0 M€ pour les actions d'accompagnement à l'emploi, 0,8 M€ d'actions de mobilisations des jeunes, 1,5 M€ pour l'insertion par l'activité économique et 0,9 M€ pour l'accompagnement levée des freins pour les bénéficiaires du RSA. Les programmes liés au FSE nécessitent 8,1 M€ de dépense, avec des recettes de 5,7 M€.

0,5 M€ est affecté à l'économie circulaire stratégique (zéro déchets – zéro gaspillage) et à l'économie sociale et solidaire.

0,2 M€ soutient l'accompagnement de projets éducatifs.

- **Aménagement du territoire**

81,2 M€ d'AE de dépenses destinées à l'aménagement du territoire ont été votées en 2024 dont 75,9 M€ affectés au projet en régie directe de la ZAC Vallon de St Genis Laval (54 M€ en recettes) et 2,1 M€ pour la participation à la ZAC concédée Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne.

En matière de cohésion territoriale, 1,3 M€ d'AE est affecté aux actions en faveur des quartiers urbains prioritaires dont 0,9 M€ sont consacrés à la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité permettant d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers en QPV/QVA. 0,8 M€ est alloué aux Dispositifs Vacances d'été et 0,3 M€ aux études NPNRU.

En application des règles de caducité fixées dans le règlement budgétaire et financier adopté au Conseil métropolitain du 23 janvier 2023, les reliquats d'AE antérieures à 2023 non engagés sont annulés et notamment sur le programme NPNRU (- 0,7 M€).

0,3 M€ est alloué aux opérateurs d'agglomération intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale.

- **Transports et mobilités**

En matière de politique des transports et mobilités, 6,9 M€ d'AE nouvelles concernent le développement des services de covoiturage (op 7508).

- **Environnement**

Les AE affectées en 2024 s'élèvent à 1,9 M€ pour la préservation des espaces naturels, agricoles et fluviaux dont 0,8 M€ pour soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation en matière d'environnement, d'écologie et d'énergie et 0,5 M€ les projets en faveur de l'agriculture et des jardins collectifs. 0,4 M€ est affecté au PAEC (Programme Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération) et 0,2 M€ à la protection des espèces et des milieux.

En matière de qualité de vie, santé et environnement, 0,7 M€ est affecté à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore et à la santé et 0,4 M€ à la stratégie alimentaire territoriale. 0,6 M€ est alloué au plan d'accompagnement des transitions et de la résilience.

Pour la transition énergétique 2,1 M€ est affecté aux actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique et de rénovation des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE.

- **Ressources**

En matière de fonctionnement de l'institution, 5,3 M€ sont affectés au comité social du personnel et 0,2 M€ est alloué aux actions en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

- **Projets futurs à individualiser**

En application des règles de caducité fixées dans le règlement budgétaire et financier adopté au Conseil métropolitain du 23 janvier 2023, l'AE 2023 non individualisée au 31 décembre 2023 est soldée (- 67 M€).